CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

Rapport Annuel 2023

Sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Septembre 2024

cap-atlantique.fr

Assérac I Batz-sur-Mer I Camoël I Férel I Guérande I Herbignac I La Baule-Escoublac I La Turballe I
Le Croisic I Le Pouliguen I Mesquer I Pénestin I Piriac-sur-Mer I Saint-Lyphard I Saint-Molf

SOMMAIRE

EDITO 3

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE 4

LA STRATEGIE DÉCHETS DEPUIS 2019 5

2023 EN QUELQUES CHIFFRES 6

2023 EN QUELQUES ACTIONS 7

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS hors déchèterie 11

- Organisation mise en place 11
- Ordures ménagères résiduelles 15
- Déchets recyclables 18
- Collectes spécifiques en porte-à-porte 22

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries 24

LE TRANSFERT DES DECHETS 30

LES INDICATEURS FINANCIERS 31

SYNTHESE DE L'ORGANISATION 39

LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'EVOLUTION GLOBALE DES DECHETS 40

PRODUCTION D'UN FOYER MOYEN 42

LEXIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES 43

ÉDITO

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a pour 1ère ambition, dans son projet de territoire 2030, d'être **« Un territoire accélérateur de la transition écologique »**. Le travail de la Direction Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit pleinement dans cet objectif.

2023 est la **1ère année de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** de l'Agglo, qui vise notamment à réduire la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 20% en 2031 par rapport à 2021. Nous sommes sur la bonne voie, avec - 8,3% de tonnes à fin 2023.

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) a porté l'attention sur les biodéchets, imposant aux collectivités de mettre en place de solutions de tri à la source pour leurs habitants. Notre agglomération incite à cette habitude vertueuse et distribue des composteurs individuels sur le territoire depuis 20 ans déjà. En complément, l'Agglo déploie des sites de compostage partagé et **élabore un Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets**. Composter est également un enjeu financier important : les biodéchets représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles à ce jour, soit un coût de gestion d'environ 2M€ par an (collecte, transport et traitement).

Au global, **le coût de la gestion des déchets a augmenté de 30% depuis 10 ans**, notamment en raison de la hausse du prix des matières premières et des taxes nationales. Ce contexte inflationniste confirme l'importance de la prévention et de la mise en œuvre du PLPDMA, et nécessite également des décisions fortes :

- Le financement de la gestion des déchets a été questionné afin de rechercher un meilleur équilibre entre les 2000 usagers professionnels et les ménages. Ainsi, l'Agglo a décidé en novembre 2023 de faire évoluer, pour la 1ère fois depuis 2012, les règles pour la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2025; cette redevance s'appliquant aux professionnels producteurs d'importants volumes de déchets.
- L'Agglo s'est engagée dans un Groupement d'Autorités Concédantes, avec plusieurs collectivités ligériennes, pour la rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Nantes Métropole. Cette future installation nous permettra de réduire à la fois le coût et l'impact environnemental du traitement des déchets non recyclables.

C'est avec la participation de l'ensemble des usagers du service que nous parviendrons à optimiser encore la gestion des déchets et à atteindre les objectifs de réduction du volume de déchets.

Chaque geste compte, continuons ainsi!

Claude BODET
Vice-président délégué aux Équipements Urbains

Alain FOURNIER
Délégué à la Gestion des Déchets

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Périmètre

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo se situe sur deux régions (Pays de La Loire et Bretagne) et deux départements (Loire-Atlantique et Morbihan) et assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 15 communes membres :

- **12 en Loire Atlantique :** Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf
- **3 dans le Morbihan :** Camoël, Férel et Pénestin

Habitat

Le territoire dispose d'une typologie d'habitat touristique puisque la part des résidences secondaires représente 48 % des logements (*Donnée INSEE RP2020*).

La proportion d'habitat collectif est également assez élevée avec environ 32% d'appartements sur le territoire.

Population

- Population municipale* : 75 716 habitants *(Donnée INSEE 2020 applicable en 2023)*
- Population DGF** : 112 751 habitants *(Donnée du Ministère de l'intérieur D.G.C.L)*

**Population municipale : notion de population utilisée usuellement en statistique, elle ne comprend pas les personnes ayant leur résidence habituelle en dehors de la collectivité.*

***Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) = elle comptabilise 1 habitant supplémentaire par résidence secondaire afin de prendre en compte l'impact des populations touristiques et de permettre de se comparer avec les territoires non-touristiques.*

Equipements communautaires en matière de déchets

LEGENDE :

1 **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ISDND) située à Kéraline (Herbignac)

1 **station de transfert des déchets** située à Guérande

Un réseau de 9 **déchèteries**

5 **plateformes de déchets verts** dont 2 **plateformes de déchets verts** situées à La Baule et Guérande

Objectifs de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés»

Cette compétence s'exerce à la fois pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour que le service fonctionne de manière efficiente, l'Agglo se tient à une ligne de conduite autour de deux objectifs stratégiques :

- **Offrir un service adapté et de qualité à un coût optimisé**
- **Favoriser l'économie circulaire**

Dans le but d'y parvenir, la mise en place et l'application des schémas directeurs de collecte et des déchèteries permettent aussi bien d'optimiser le service existant que de le développer : évolution du tri, développement de nouveaux flux, amélioration des infrastructures existantes, création d'équipements conformes et novateurs, renforcement des actions autour de la prévention des déchets auprès des administrés, adaptation du service afin de maîtriser les coûts, etc.

LA STRATÉGIE DÉCHETS DEPUIS 2019

2019

- Révision du Schéma Directeur de Collecte en vue de l'intégration des extensions des consignes de tri
- Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kéraline
- Travaux d'extension de la station de transfert de Guérande

2020

- Mise en œuvre du Schéma Directeur de Collecte => collecte des Multi-Matériaux (MM) avec extension des consignes de tri en bac jaune

2021

- Bilan de la première année concernant la collecte des Multi-matériaux en bac jaune
- Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Pénestin
- Stratégie de communication centré sur le tri et la réduction des déchets

2022

- Validation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2023

- Création d'un budget annexe pour les déchets
- Étude et validation de la révision de la Redevance Spéciale
- Étude de révision des fréquences de collecte
- Élaboration et expérimentation d'un Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets

A VENIR

- Validation et déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets (2024)
- Information aux professionnels sur l'évolution de la Redevance Spéciale (2024) pour facturation en 2026 sur les déchets collectés en 2025
- Changement de la fréquence de collecte à La Baule (2024)
- Révision du règlement de collecte des déchets (2024)

Collecte | Déchèteries | Transfert / Traitement | Prévention | Finances

2023 EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan 2023 :
comparaison 2022

L'année 2023 est marquée par les tendances suivantes:

↘ Déchets verts et gravats en déchèterie

↘ Encombrants en porte-à-porte

↗ Carton et ↘ Verre en point d'apport volontaire

↘ Veille propreté

→ Autres flux stables, les OMR continuant à baisser

Au total : - 5%

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2023 et évolution par rapport à 2022 et 2010	Tonnage 2023	Evolution 2022	Evolution 2010
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	21 086	-2%	- 24,6%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 363	2%	+ 46,9%
Verre (apport volontaire)	6 685	-3%	+ 35,3%
Carton (apport volontaire)	360	7%	/
Encombrants (porte-à-porte)	85	-17%	- 30,5%
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	10 802	-1%	+ 62,1%
Déchets verts (déchèterie et plateforme)	31 965	-5%	+ 64,5%
Gravats (déchèterie)	20 204	-14%	+ 53,9%
Autres flux (déchèterie)	12 578	1%	+ 94,1%
Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire	81	-6%	- 23,2%
TOTAL	110 208	-5%	+ 32,5%

RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2020 VALABLE EN 2023)

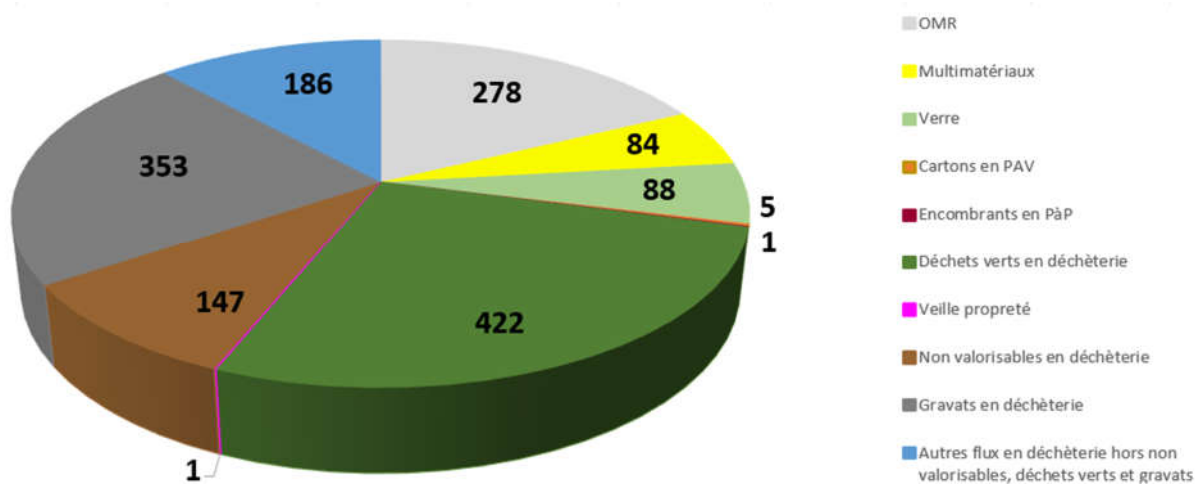

Tonnage	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	27 951	4 331	4 942	-	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	**83 153**
2021	22 284	6 351	6 803	330	107	11 125	32 265	26 742	14 060	105	**120 173**
2022	21 449	6 233	6 911	337	103	10 936	33 804	23 561	12 408	86	**115 828**
2023	**21 086**	**6 363**	**6 685**	**360**	**85**	**10 802**	**31 965**	**20 204**	**12 578**	**81**	**110 208**

Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encom-brants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	**1 032**
2021	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	**1 609**
2022	286	83	92	4	1	146	450	314	165	1	**1 542**
2023	**278**	**84**	**88**	**5**	**1**	**143**	**422**	**267**	**166**	**1**	**1 456**

2023 EN QUELQUES ACTIONS

➡ Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Le PLPDMA, adopté en décembre 2022, fixe les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Diminuer de 16% le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) d'ici 2031 par rapport à 2021.
- Réduire la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de 20% en 2031 par rapport à 2021.

Dans ce but, 6 axes de travail sont définis et se sont notamment traduits par les actions à suivre en 2023.

➡ Communication en faveur du tri et de la réduction des déchets

PLPDMA—Axe A
Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence

- **Sensibilisation dans les écoles**

En 2023, 19 écoles ont participé à des sensibilisations sur le tri et le recyclage des déchets. Au total, 658 élèves ont bénéficié d'animations en classe. Un spectacle ludique (Môssieur Poubelle) a aussi été proposé à 165 enfants.

- **Plan de communication :** L'Agglo a commencé à travailler sur un plan de communication afin de structurer et d'améliorer encore la communication aux usagers.

PLPDMA—Axe B
Accompagner les ménages pour la prévention

- **Nouvelle édition du mois « Objectif zéro déchet »**

À nouveau, le mois de novembre a été consacré à la sensibilisation des habitants avec **le mois « objectif zéro déchet ».** Moment fort de ce mois, le 3ème salon « Objectif Zéro déchet » s'est tenu le 4 novembre 2023 à Piriac-sur-Mer. Les 300 visiteurs ont pu profiter des 20 stands, d'ateliers pratiques et même d'une fanfare. Autre nouveauté 2023, un Escape Game pour sensibiliser au zéro déchet de manière ludique. La fréquentation était toutefois en baisse, notamment du fait d'un lieu plus excentré que l'année passée (environ 500 visiteurs à Saint-Lyphard) et d'une météo de tempête.

Le mois dédié au zéro déchet ce sont aussi la programmation de nombreux ateliers gratuits, des repair cafés et bourses aux jouets organisés pour favoriser une consommation plus responsable.

Ce mois est l'occasion de découvrir des gestes simples pour réduire ses déchets : acheter durable, réparer, faire soi-même, réemployer objets ou vêtements, etc.

PLPDMA—Axe C
Développer des actions spécifiques au caractère touristique du territoire

- **Aller à la rencontre des usagers sur les marchés**

Les marchés du territoire sont un lieu propice pour rencontrer les usagers, qu'ils soient résidents ou de passage. Des stands d'information sur le tri et la gestion des déchets ont été animés sur 11 marchés de l'été 2023 afin de sensibiliser les passants et de répondre à leurs questions. Cela a permis de sensibiliser plus de 700 personnes.

➡ Actions améliorant le tri et la réduction des déchets

PLPDMA—Axe C
Développer des actions spécifiques au caractère touristique du territoire

- **Extension de la collecte des coquillages :**

Cette collecte a été lancée en 2015 au moment des fêtes de fin d'année pour donner une seconde vie aux coquilles d'huîtres, moules, Saint-Jacques, palourdes, coques et bulots. Cette collecte, plébiscitée par les usagers, était depuis 2018 proposée sur les mois de Décembre et Janvier.
Elle passe de 2 mois à 4 mois et demi pour l'hiver 2023-2024 : elle commence mi novembre et se terminera fin mars 2024.

PLPDMA—Axe F
Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en déchèterie

- **Encourager le réemploi avec les « coins des occaz »**

Ces rendez-vous annuels désormais incontournables permettent aux usagers de donner et récupérer gratuitement des objets en bon état.

Ces évènements sont organisés sur les déchèteries de Piriac-sur-mer en mai, Pénestin en juillet-août, Herbignac (Kéraline) en septembre.

En 2023, près de 4 000 personnes sont venues et des centaines d'objets et meubles ont trouvé une seconde vie !

Cela représente **plus de 16 tonnes d'objets qui sont réemployés** au lieu d'être jetés (ou stockés inutilement).

En complément de ces actions ponctuelles, des partenariats avec des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire se poursuivent (Malle à rejouer, Repair Café, Recyclerie Maritime…)

Focus sur la relation usagers

L'Agglo a poursuivi le travail d'amélioration de la relation aux usagers en 2023, avec notamment une formation dédiée à l'ensemble des agents et la création d'un portail citoyen permettant de nombreuses démarches en ligne. La Direction Prévention et Gestion des Déchets s'ancre pleinement dans cette démarche en s'efforçant au quotidien de placer le public au cœur de son activité et de répondre au mieux à toutes les demandes.

En 2023, la cellule administrative et financière de la direction a traité **12 003 appels** (moyenne de 47 appels/jour), soit 17% de plus qu'en 2022.

2 029 usagers se sont rendus à l'accueil de la direction déchets (moyenne de 39 visites/semaine), soit **une augmentation de 56%** par rapport à l'année 2022.
62 % des visites correspondent à des demandes de composteurs.

PLPDMA—Axe D
Inciter au tri à la source des biodéchets

- **Augmenter le tri à la source des biodéchets**

Les biodéchets représentent environ un tiers des ordures ménagères résiduelles, et sont donc transportés pour être brûlés ou enfouis. Cela représente une dépense de près de 2M€ pour notre territoire, alors qu'ils sont une vraie ressource pour la planète. Leur compostage permet d'enrichir le sol et d'éviter les pollutions et les couts liés à leur gestion au sein des ordures ménagères.

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) stipule l'obligation pour les collectivités de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.

> La 1ère solution proposée par l'Agglo est le compostage individuel :

Cette solution s'adresse principalement aux maisons avec des jardins de plus de 100m². Des composteurs sont mis à disposition gratuitement depuis 2003, ce qui permet à 1 résidence principale sur 2 d'être déjà équipée. En 2023, 1 325 composteurs ont été distribués, soit 132 % de plus qu'en 2022. *Compléments d'informations page 12.*

> La 2ème solution proposée par l'Agglo est le compostage partagé :

Il est déployé progressivement dans des espaces verts publics ou privés, pour les foyers n'ayant pas de jardin ou inférieur à 100m². Depuis 2016, des composteurs partagés ont été installés pour des habitats collectifs, en lien avec les bailleurs et les syndics. En 2023, nous avons travaillé avec l'entreprise Olygeo afin de proposer un meilleur accompagnement des usagers et un meilleur suivi des sites. Des conventions ont ainsi été signées pour 4 sites d'habitat collectif à Guérande et La Turballe.

ÉCOLOGIE. **La première aire de compostage collectif de Cap Atlantique se trouve à Herbignac**

Vendredi 8 décembre, Herbignac est devenue la première commune de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo à installer des bacs de compostage collectif, à proximité du parking Mauperthuis.

Afin de proposer au plus grand nombre une solution de compostage, le compostage partagé en centre-bourg est également expérimenté, avec un 1er site créé à Herbignac, ouvert à tous les riverains.

De manière générale, le compostage est priorisé par rapport à une solution de collecte car il est plus écologique et plus économique : il permet une valorisation sur site, sans transport ni autre traitement.

➡ Des évolutions dans la collecte porte à porte

- **Derichebourg est le nouveau prestataire de collecte en porte à porte**

Le marché de prestation de service de Veolia, d'une durée de 6 ans, s'est terminé fin janvier 2022. Ce marché concerne la collecte en porte à porte des déchets ménagers et multimatériaux (bacs verts et bacs jaunes) de 8 communes (voir la carte page suivante). A l'issue de la procédure d'appel d'offre, la commission a donc attribué le nouveau marché à la société Polyned Group Derichebourg pour une durée de 5 ans, reconductible deux fois un an. **Le service rendu aux habitants n'est pas changé.** Ce contrat s'élève à **14 M€ HT sur la période totale**, et inclut la reprise complète du personnel de collecte de l'ancien prestataire, soit 15 agents.

PLPDMA—Axe B
Accompagner les ménages pour la prévention

- **Etude de nouvelles règles de collecte des déchets sur la commune de La Baule-Escoublac**

L'Agglo a travaillé à une évolution des fréquences de collecte afin de réduire son empreinte environnementale et de s'adapter aux besoins réels des usagers, tout en maitrisant le coût de collecte des déchets.

Ainsi, alors que depuis 10 ans les tonnages de papiers et emballages valorisables augmentent (de plus de 40%) et ceux d'**ordures ménagères** baissent (de plus de 20%), ces dernières seront **collectées une fois de moins par semaine** et **les bacs jaunes seront collectés plus souvent** : chaque semaine, en même temps que les bacs verts.

Le tonnage annuel de **végétaux collectés en porte à porte** est stable et faible (60 à 115 tonnes par mois), avec des collectes parfois presque à vide en hiver. **D'octobre à mars, cette collecte sera réduite de 2 à 1 fois par mois**. Par ailleurs, chaque foyer pourra disposer de 40 sacs de 80 litres par an (au lieu de 60 sacs de 100L). Ces mesures permettent de réduire la pénibilité du travail des agents et de limiter le coût de collecte.

Ces nouvelles règles seront expérimentées à partir de mars 2024 sur la commune de La Baule-Escoublac.

➡ Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

- **Groupement d'autorités concédantes**

Le traitement des OMR représente l'un des postes les plus important du budget déchets (4 M€ en 2023) avec des accroissements des coûts constants du fait des tensions sur les capacités des sites de traitement et de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. La maitrise de ce poste budgétaire apparait donc comme primordiale pour l'Agglo afin de limiter la pression fiscale sur les usagers du service public.
Pour se faire les solutions mises en œuvre sont :

- La réduction des quantités à traiter. A cette fin l'Agglo est dotée d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- La maitrise des coûts unitaires de traitement. Dans cet objectif, l'Agglo a décidé de coopérer avec Nantes Métropole et 6 autres collectivités des Pays de la Loire. Ainsi, le 26 janvier 2023 un Groupement d'Autorités Concédantes a été créé autour de Nantes Métropole pour la refonte du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) du site de la Prairie de Mauves à Nantes. Ce projet de coopération, permet à l'ensemble des membres de bénéficier d'un coût de traitement maitrisé pour les 20 prochaines années. Le projet de refonte a pour objectif de moderniser et de redimensionner l'infrastructure existante, d'une capacité de 140 000 tonnes, en une installation adaptée aux besoins actuels et futurs et d'une capacité de 270 000 tonnes.

Les objectifs complémentaires pour l'Agglo de s'inscrire dans cette coopération sont des objectifs environnementaux :

- 100 % des OMR valorisées par la production d'électricité et le raccordement au réseau de chaleur urbain .
- Diminution des distances de transport, en orientant les déchets vers un site à proximité.

➡ Finances :

- **Création d'un budget annexe**

En décembre 2022, le Conseil Communautaire a validé la création d'un budget annexe dédié à la compétence déchets. L'objectif est d'améliorer le pilotage financier et la transparence des coûts.

Ainsi, une comptabilité distincte et individualisée est mise en place en 2023, afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM.

PLPDMA—Axe E Responsabiliser les professionnels

- **Evolution de la Redevance Spéciale**

Le tarif de la Redevance Spéciale, pour les gros producteurs de déchets, n'a pas évolué depuis son instauration en 2012. Il a été décidé en 2023 de la réviser et d'en simplifier les modalités d'application pour instaurer une plus grande justice dans le financement du service et éviter de faire peser la hausse des prix sur les seules épaules des ménages.

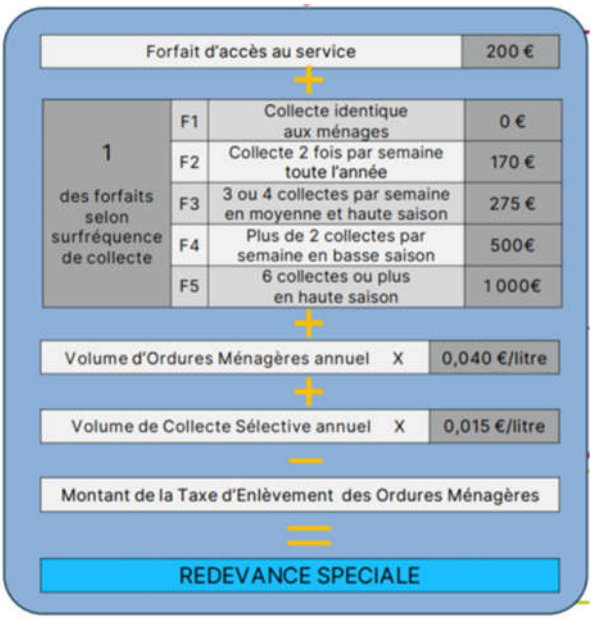

Ainsi, un nouveau dispositif entrera en vigueur de façon progressive à compter du 1er janvier 2025 : les professionnels ayant une dotation en bacs supérieure à 1080 litres par semaine, auront une facture annuelle calculée selon le principe ci-contre. Le forfait annuel sera ainsi adapté à la fréquence de collecte demandée et les tarifs au litre seront revus annuellement pour correspondre aux coûts réels de gestion du service public de gestion des déchets.

L'année 2024 doit permettre d'informer les professionnels concernés en leur expliquant les nouvelles règles de calcul et en les accompagnant dans la réduction à la source de leurs déchets.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS
hors déchèterie

Organisation mise en place

Fonctionnement de la collecte

Sur le territoire de l'Agglo, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé.

La carte et la légende ci-dessous illustrent le fonctionnement de la collecte :

Collecte en porte en porte :
REGIE
12 agents, 5 véhicules

Collecte en apport volontaire :
REGIE
3 agents, 2 véhicules

Collecte en porte en porte :
PRESTATION (Veolia puis Derichebourg)
15 agents, 12 véhicules

Collecte en apport volontaire :
PRESTATION (VEOLIA)
6 agents, 3 véhicules (5 en période estivale)
en incluant La Baule également en prestation

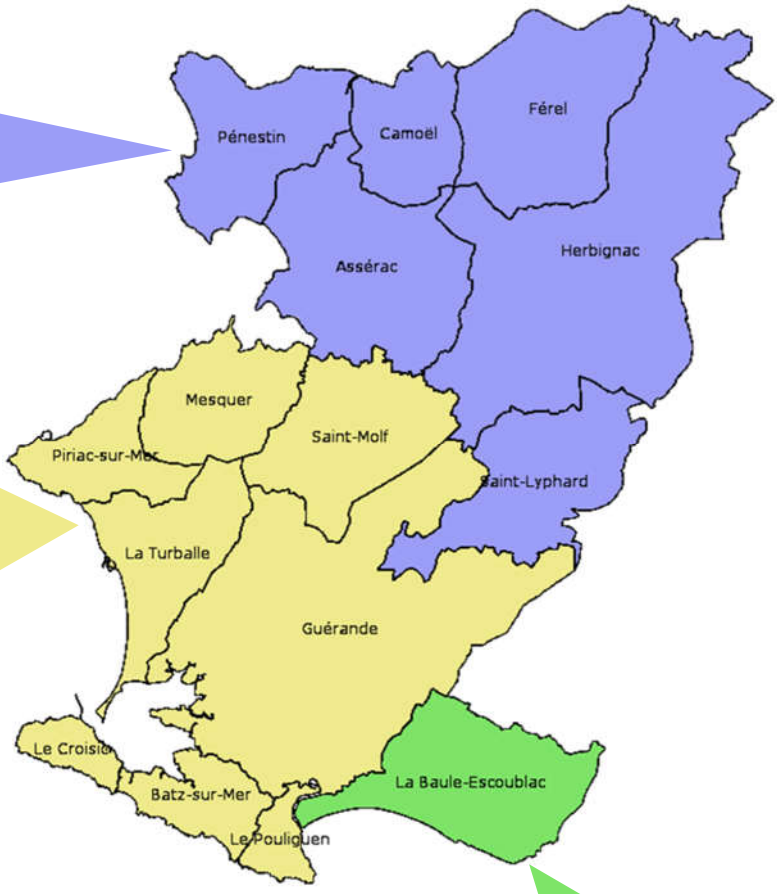

Fonctionnement de la pré-collecte

- **Collecte des ordures ménagères :**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte (bacs à couvercles verts) et en apport volontaire (conteneurs).

- **Collecte des déchets recyclables :**

- Les multi-matériaux (emballages et papiers) sont collectés en porte-à-porte (bacs à couvercles jaunes) et en apport volontaire (conteneurs).
- Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire.
- Les cartons peuvent être collectés en apport volontaire sur certains secteurs, en complément de la collecte en déchèterie.

Collecte en porte en porte :
REGIE
18 agents, 10 véhicules

Collecte en apport volontaire :
PRESTATION (VEOLIA)
6 agents, 3 véhicules (5 en période estivale) *en incluant les 8 autres communes également en prestation*

Fourniture des équipements de pré-collecte

- **En porte-à-porte :**

La **fourniture des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables** est assurée par la société CONTENUR.
=> En 2023, 1 816 bacs à couvercles verts et 1 689 bacs à couvercles jaunes ont été livrés pour assurer de nouvelles dotations ou le remplacement de bacs détériorés.

- **En apport volontaire - 3 types de conteneurs présents sur le territoire :**

Des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés sont présents sur le territoire. Leurs fourniture est assurée par les sociétés UTPM pour les conteneurs aériens et ASTECH pour les semi-enterrés et enterrés.

Ci-dessous la répartition du parc de 890 conteneurs d'apport volontaire selon leur type et leur flux :

Nombre de conteneurs	Carton	OMR	Verre	Multi-matériaux
Aérien	34	45	302	207
Semi-enterré	0	37	37	55
Enterré	16	46	41	70
Total général	**50**	**128**	**380**	**332**

➡ **La cartographie des conteneurs d'apport volontaire se trouve sur le site internet de L'Agglo : https://www.cap-atlantique.fr - Rubrique « Services à la population - Déchets - La collecte en point d'apport volontaire »**

Mise à disposition de composteurs

L'Agglo met à disposition des habitants qui le souhaitent des composteurs individuels pour favoriser le tri à la source des biodéchets. Ils sont à retirer gratuitement à Herbignac, à la Direction Prévention Gestion des Déchets.
Leur fourniture est assurée par la société QUADRIA.
En 2023, 1 326 composteurs ont été distribués, plus du double de 2022 (+133%). Une hausse liée à la forte communication dans les médias sur l'obligation, pour les collectivités, de permettre le tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024 (loi AGEC 2020).
Au total, 21 650 foyers du territoire ont été équipés depuis la création de l'agglomération.

Fréquence de collecte en porte-à-porte

De manière générale :

- Collecte des ordures ménagères : 1 fois par semaine (C1)
- Collecte des multi-matériaux : 1 fois tous les quinze jours (C0,5)

De manière plus détaillée, la carte ci-dessous présente les fréquences de collecte en basse et haute saison :

Fréquence de collectes

Basse Saison		Haute Saison (du 01/07 au 31/08)	
OMr	Multimatériaux	OMr	Multimatériaux
1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)
1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	2 fois par semaine (C2)	1 fois par semaine (C1)
2 fois par semaine (C2)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	2 fois par semaine (C2)	1 fois par semaine (C1)
2 fois par semaine (C2)*	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	3 fois par semaine (C3)	1 fois par semaine (C1)

0 2.5 Km

Sources : BD TOPO®, ©IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pole SIG-Observatoire - DSIC- Cap Atlantique, 2019.

** Evolution prévue pour 2024 : voir page 9*

Point sur les déchets ménagers assimilés

Selon l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le service public de gestion des déchets peut prendre en charge, en complément des déchets des ménages, d'autres déchets **qui n'entraînent pas de « sujétions particulières »**. Cela concerne les déchets générés par les services de la collectivité et les déchets des activités économiques provenant d'établissements publics et privés, à condition que la collectivité les juge « assimilables aux déchets ménagers ».

Dans le but de différencier le service rendu aux ménages d'une part, et celui rendu aux professionnels d'autre part, l'Agglo mis en place une Redevance Spéciale (RS) depuis 2012.

MODALITES D'APPLICATION :

Etablissements publics et privés produisant des déchets ménagers assimilés

Convention entre L'Agglo et les établissements concernés

Application de la RS si la production de déchets est supérieure à 1 080 litres par semaine

MODALITES DE CALCUL :

Forfait obligatoire d'accès au service de collecte (800 €)

+

Forfait optionnel d'accès aux points d'apport volontaire (80 €)

+

Volume de(s) bac(s) en litres

X

Nombre de collectes

X

Tarif au litre (0,025 € pour les ordures ménagères et 0,010 € pour les multi-matériaux)

-

Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

> En 2023, sur les 442 sites (hors campings) ayant établi une convention RS avec l'Agglo, **135 établissements sont assujettis à la redevance spéciale** pour un montant global d'environ 538 000 € (soit 9,5% de moins qu'en 2022).

> Les modalités de calcul ont été revues fin 2023, pour une application à partir de 2025 *(voir page 10 pour plus d'informations)*.

Focus sur les fêtes et manifestations

L'Agglo met à disposition des communes et associations un dispositif spécifique pour la collecte des déchets afin de faciliter le tri : il se compose d'un porte-sacs (un côté pour les ordures ménagères et un autre pour les multi-matériaux), d'un panneau rappelant les consignes ainsi que d'un oriflamme « POINT DE TRI ».

Pour compléter le dispositif existant et répondre à la demande croissante des associations, l'Agglo a acheté 30 porte-sacs complémentaires fin 2023.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Tonnage collecté

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des tonnages suivants :

EN PORTE-À-PORTE = BAC À COUVERCLE VERT	EN APPORT VOLONTAIRE = SIGNALÉTIQUE GRISE OU ROUGE BORDEAUX

=> **En 2023, 21 085 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **baisse de 1,7 % par rapport à 2022**.

=> Cela **équivaut au volume de plus de 17 piscines olympiques** (de 2m de profondeur)

=> Cela représente une moyenne de **278 kg / habitant** (*population municipale INSEE de 75 716 habitants*) ou **187 kg / habitant** (*population DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - de 112 751 habitants*).

=> La comparaison **du tonnage d'ordures ménagères collecté en 2023** par rapport à celui de 2010 indique une **diminution de 24,6 %** malgré une augmentation de la population de 5,7 %.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte (OM PAP) et en apport volontaire (OM AV) avec l'évolution de la population municipale INSEE :

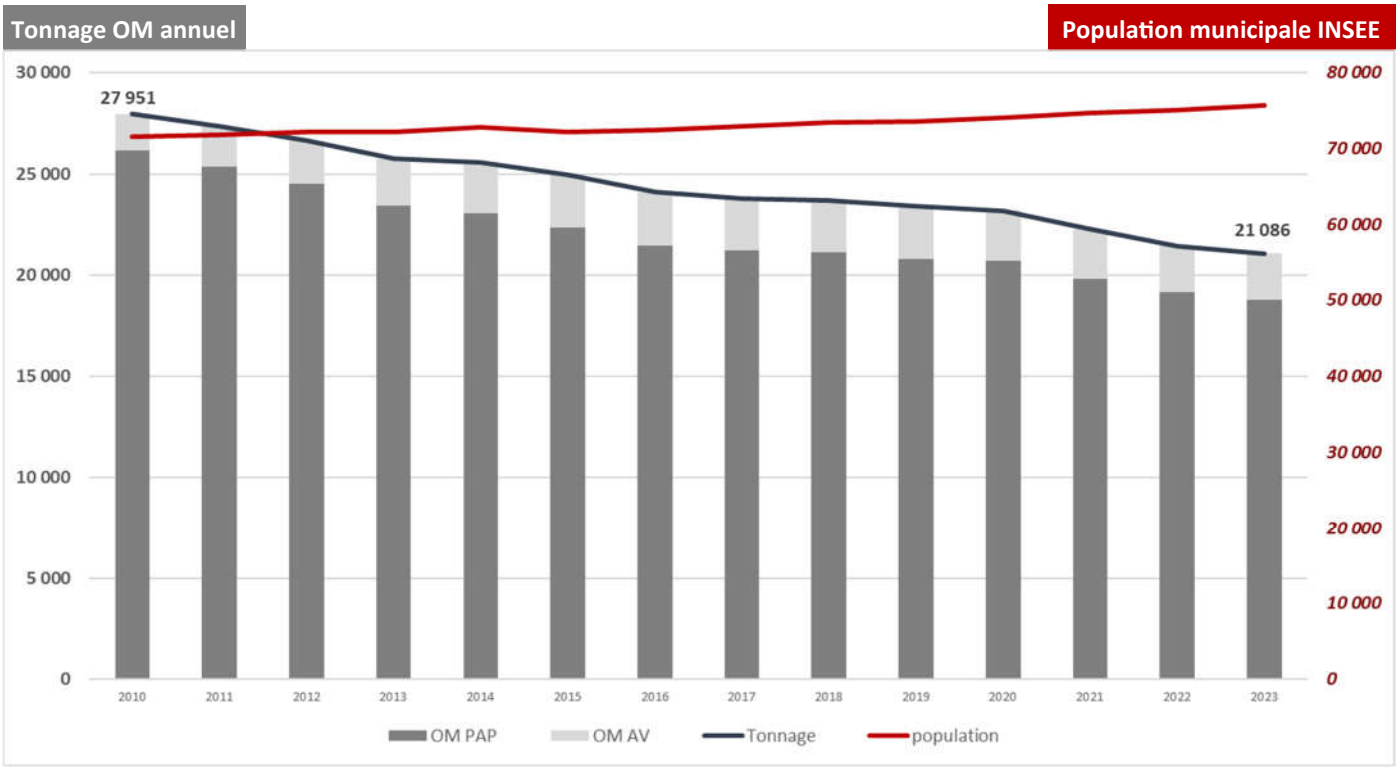

Répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de collecte :

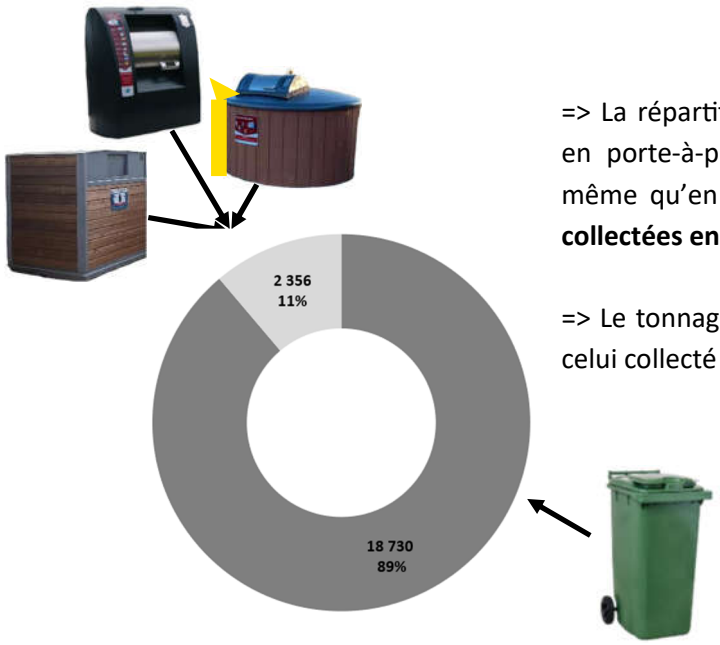

=> La répartition entre le tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte et celui collecté en apport volontaire est la même qu'en 2021 et 2022: **les ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte représentent 89 % du tonnage total.**

=> Le tonnage collecté en apport volontaire augmente de 1% et celui collecté en porte-à-porte diminue de 2% par rapport à 2022.

Une saisonnalité particulièrement impactante sur le territoire :

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées varie du simple au double entre le mois de février et celui d'août : 1 289 tonnes en février contre 2 893 tonnes en août, soit **+ 124%**. Cet écart s'est accentué par rapport aux années précédentes (107 à 111% depuis 2020)

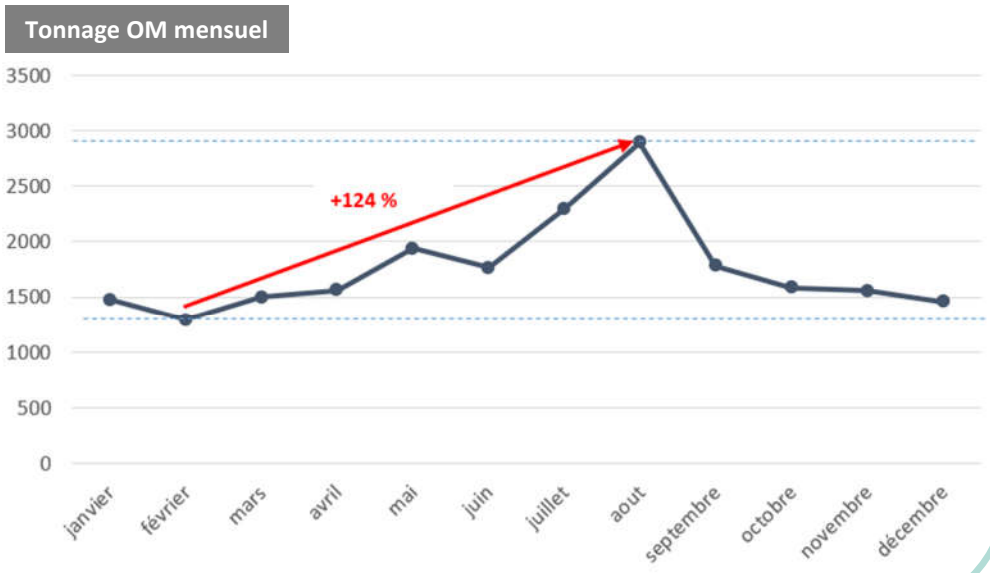

Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale 2021 :

POPULATION INSEE : Collectivités très touristiques (2021)	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (2023)	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	278,5	290,5	289,4	390,1
Ecart / Cap Atlantique		*-4,1 %*	*-3,8 %*	*- 28,6 %*
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2021)	CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (2023)	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	187,0	179,4	167,5	246,5
Ecart / Cap Atlantique		+4,2 %	+ 11,6 %	*- 24,1%*

Tonnage traité

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de l'Agglo sont traitées sur les sites de SECHE/ ALCEA de deux façons différentes :

- **par enfouissement** au sein de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) située à Changé dans le département de la Mayenne (53) ;
- **par incinération** au sein de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) située à Nantes dans le département de La Loire Atlantique (44)

ISDND de Changé (53)

UVE de Nantes (44)

Répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de traitement :

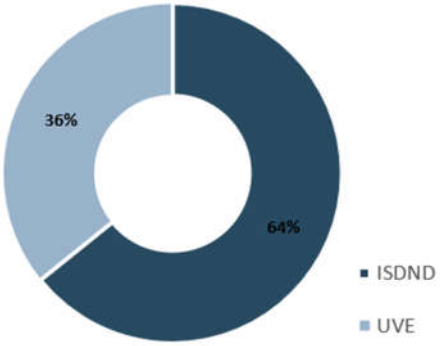

=> **La part de déchets valorisés continue à augmenter significativement** : 10% en 2021, 29% en 2022 (avec un changement de prestataire) puis 36% en 2023.

=> Ainsi le volume enfoui a diminué de 13% par rapport à 2022 (ce sont 2 074 tonnes de moins)

Principaux coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

COLLECTE

143 € HT / tonne

136 € HT / tonne en 2021

TRANSFERT / TRANSPORT

41 € HT / tonne

40 € HT / tonne en 2021

TRAITEMENT

173 € HT / tonne

151 € HT / tonne en 2021

(+150% en 2 ans)

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte (achat et maintenance des bacs et des conteneurs d'apport volontaire) et de gestion (nettoyage des abords des conteneurs d'apport volontaire et charges de structure).
Au final, le coût de gestion s'élève à **9 251 372 € TTC** ce qui représente **439 € / tonne et 122 € / habitant.**

Focus sur le contenu de nos poubelles:

D'après la campagne de caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2022, **seulement un tiers du contenu des bacs à couvercle vert se trouvent au bon endroit**.

Le reste de ce qui est jeté dans les OMR est composé de :

- 7 % de produits alimentaires non consommés,
- 30% de déchets compostables,
- 26% d'emballages et papiers pouvant être triés dans le bac à couvercle jaune,
- 4% d'autres déchets recyclables (textiles, déchets dangereux ou électriques...)

Déchets recyclables

Tonnage collecté

Les déchets recyclables sont constitués des déchets suivants :

- les **multimatériaux** : les **emballages** (cartonnettes, emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium et autres petits emballages en aluminium) et les **papiers** (papiers divers, journaux, magazines, brochures, enveloppes, etc.)
- les **verres** (bouteilles, pots, bocaux)
- les **cartons** (cartons bruns, ondulés, de déménagement)

=> **En 2023, 13 407 tonnes** de déchets recyclables* ont été collectées sur l'ensemble du territoire, un tonnage stable par rapport à 2022 (-0.6%). Cela représente une moyenne de **177 kg/habitant** (*population municipale INSEE*) ou **119 kg/habitant** (*population DGF*).
La comparaison par rapport à 2010 indique une augmentation de 45,4 %.

**multimatériaux en porte-à-porte et en apport volontaire + verre en apport volontaire + carton en apport volontaire*

Ci-dessous la répartition des tonnages par flux selon le mode de collecte :

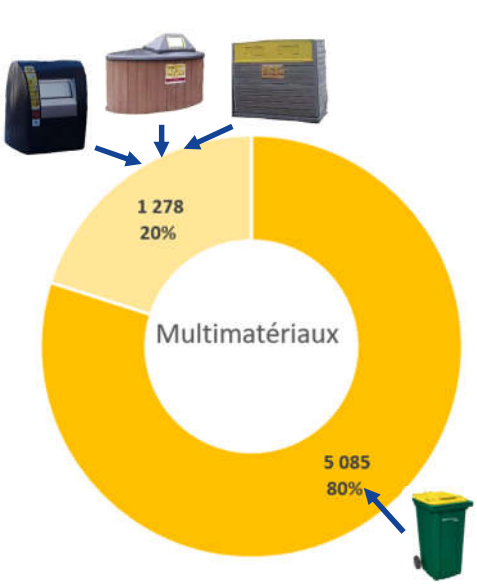

6 363 tonnes collectées
+ 2% par rapport à 2022

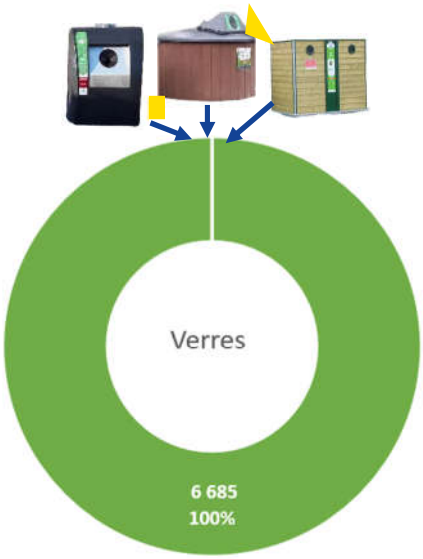

6 685 tonnes collectées
-3,3 % par rapport à 2022

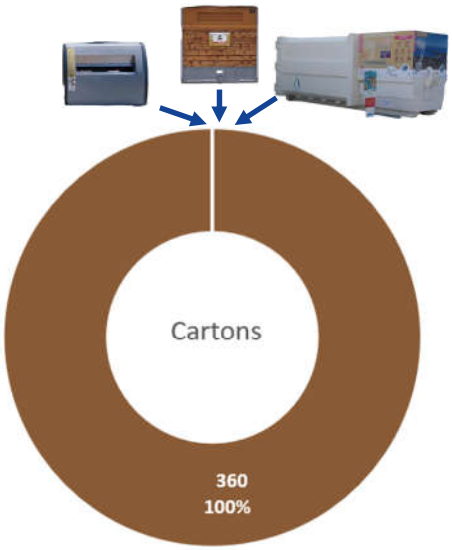

360 tonnes collectées
+ 9 % par rapport à 2022

Focus sur les cartons

En complément de la collecte des cartons en déchèterie, 50 conteneurs d'apport volontaire (de type enterré ou aérien) sont mis à disposition sur le territoire ainsi qu'un compacteur sur la commune de La Baule-Escoublac.

Les cartons doivent être mis dans les conteneurs dédiés ou être apportés en déchèterie : ils ne doivent pas être mélangés avec les multimatériaux, leur volume peut créer des problèmes techniques sur la chaîne de tri et leur recyclage n'est pas le même compte tenu de leurs caractéristiques.

Ci-dessous l'évolution des tonnages des déchets recyclables collectés par matière :

Tonnage de déchets recyclables annuel

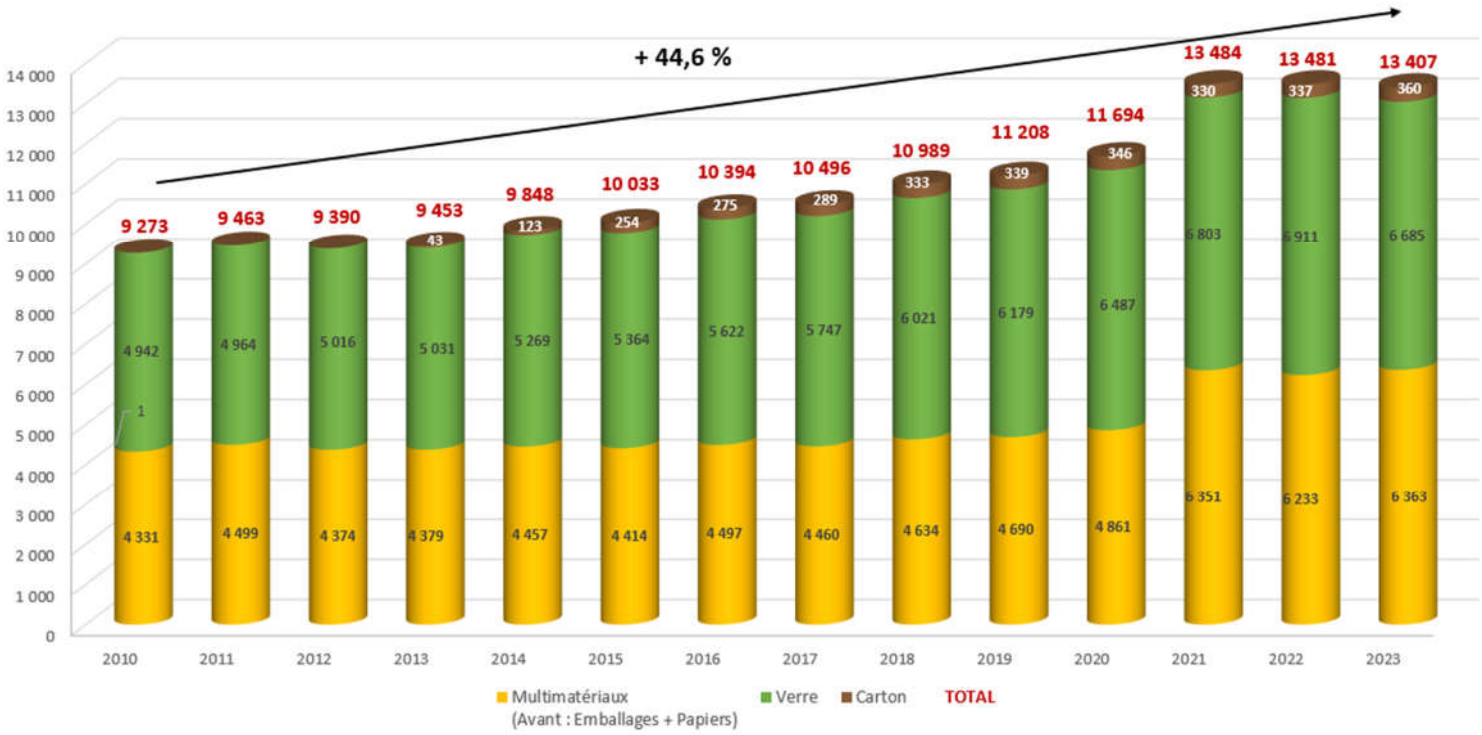

Depuis 2010, les tonnages de déchets recyclables ont augmenté progressivement jusqu'en 2020. La mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte (30 novembre 2020) a permis d'augmenter fortement la collecte des emballages et des papiers et a également impulsé une nouvelle dynamique sur le tri du verre.

L'année 2023 montre une stabilisation des tonnages collectés depuis 2021.

Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production de Multimatériaux (MM) et de verre par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2021)	Cap Atlantique 2023	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	84,0	86,5	87,0	80,8
MM : Ecart / Cap Atlantique		*-2,9%*	*-3,4%*	*4,0%*
Kg verre / hab.	88,3	90,6	94,6	75,9
Verre : Ecart / Cap Atlantique		*-2,6%*	*-6,7%*	*16,3%*
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	56,4	52,1	56,4	53,0
MM : Ecart / Cap Atlantique		*8,3%*	*0,1%*	*6,5%*
Kg verre / hab.	59,3	42,8	44,9	33,6
Verre : Ecart / Cap Atlantique		*38,5%*	*32,0%*	*76,5%*

Tri et traitement

➡ **Le verre** collecté sur le territoire est rassemblé au niveau des fosses de stockage du verre des déchèteries de Piriac-sur-Mer et de Pénestin avant d'être acheminés vers le recycleur à Cognac (16).

➡ **Les multimatériaux (emballages et papiers)** sont préalablement triés et conditionnés par matériau au centre de tri Paprec Trivalo Bretagne situé au Rheu (35) avant d'être acheminés vers les différentes structures de valorisation.

Ci-dessous la composition « type » d'un bac à couvercle jaune en fonction des tonnages collectés en 2023 :

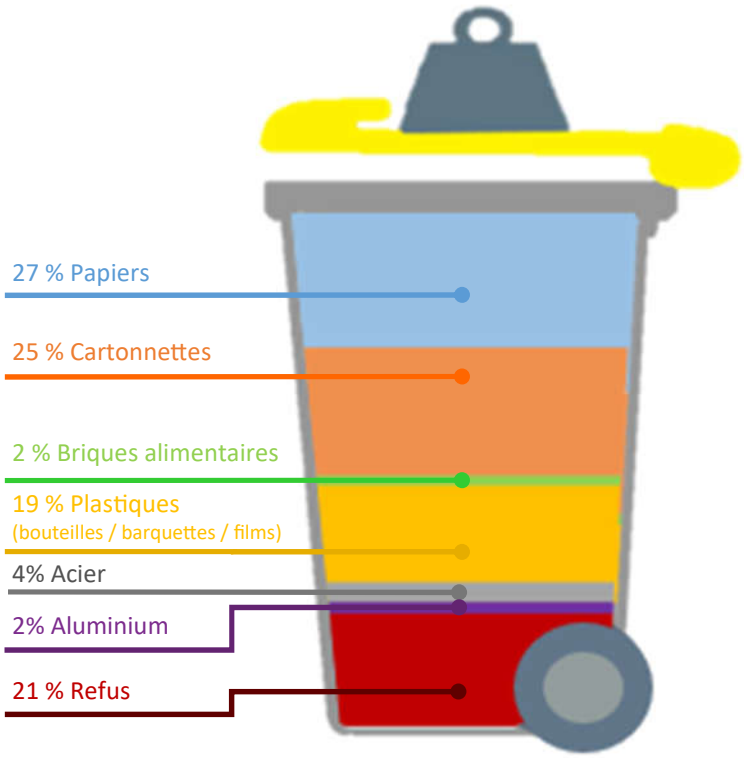

Focus sur les refus de tri

➡ **En 2023 le taux de refus est de 21,3 %,** soit 11,5% d'augmentation par rapport à 2022.
Ce taux correspond à l'ensemble des flux n'entrant pas dans la catégorie des multi-matériaux : ce ne sont ni des emballages ménagers ni du papier.

Les principales erreurs sont :
- des ordures ménagères
- des textiles
- du verre

Destination des déchets recyclables

94,5% des emballages (multi-matériaux et verres) collectés sur le territoire de Cap Atlantique **sont recyclés en France.**

Le tableau ci-dessous et les graphiques ci-contre montrent les lieux de recyclage par flux

Matière de l'emballage	Tonnages recyclés	Destination
Verre	6 685	
Papiers	1 429	
Cartonnettes	1 513	
Briques alimentaire	121	

Destination des aluminiums

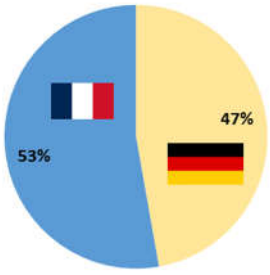

Destination des aciers

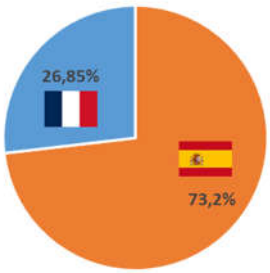

Destination des emballages en plastique

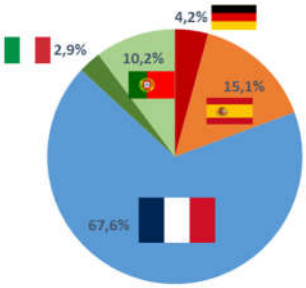

Le devenir des déchets recyclables

Le recyclage permet de produire de nouveaux objets à partir des matières premières des déchets triés. Par exemple, les déchets recyclables suivants deviennent les produits ci-dessous:

Principaux coûts de gestion des multi-matériaux et du verre

MULTI-MATÉRIAUX (emballages et papiers) :

COLLECTE	TRANSFERT / TRANSPORT	TRI	RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES
213€ HT / tonne	**64 € HT / tonne**	**147 € HT / tonne**	**386 € HT / tonne**
228 € HT / tonne en 2022	*63 € HT / tonne en 2022*	*145 € HT / tonne en 2022*	*358€ HT / tonne en 2022*

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles.
Au final, le coût de gestion s'élève à **1 038 243 € TTC,** soit une baisse notable de 19% par rapport à 2022. Cela représente **163 € / tonne et 14 € / habitant.**

VERRE :

COLLECTE	TRANSFERT	RECETTES
42 € HT / tonne	**7 € HT / tonne**	**35 € HT / tonne**
46 € HT / tonne en 2022	*6 € HT / tonne en 2022*	*33 € HT / tonne en 2022*

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux.
Au final, le coût de gestion s'élève à **350 833,01 € TTC** ce qui représente **52 € / tonne et 5 € / habitant.**

Collectes spécifiques en porte à porte

Encombrants

Une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers du territoire, à une fréquence **de 2 à 5 fois par an**, selon les communes.

En 2023, **85 tonnes de déchets « encombrants » ont été ainsi collectés** . Ce flux est séparé en **deux catégories** :
> **le flux non valorisable** destiné à l'enfouissement : il s'agit de la part majoritaire avec 93 % des tonnages collectés en 2022 (soit 80 tonnes).
> **les métaux qui sont valorisés** : ils représentent 7 % des flux collectés en 2022 (soit 6 tonnes).

Sur la base de référence 2010, le flux des encombrants en porte-à-porte a diminué de 30,5 %.

Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte depuis 2010,
avec la part du flux non valorisable et celle des métaux :

Tonnage encombrants porte-à-porte annuel

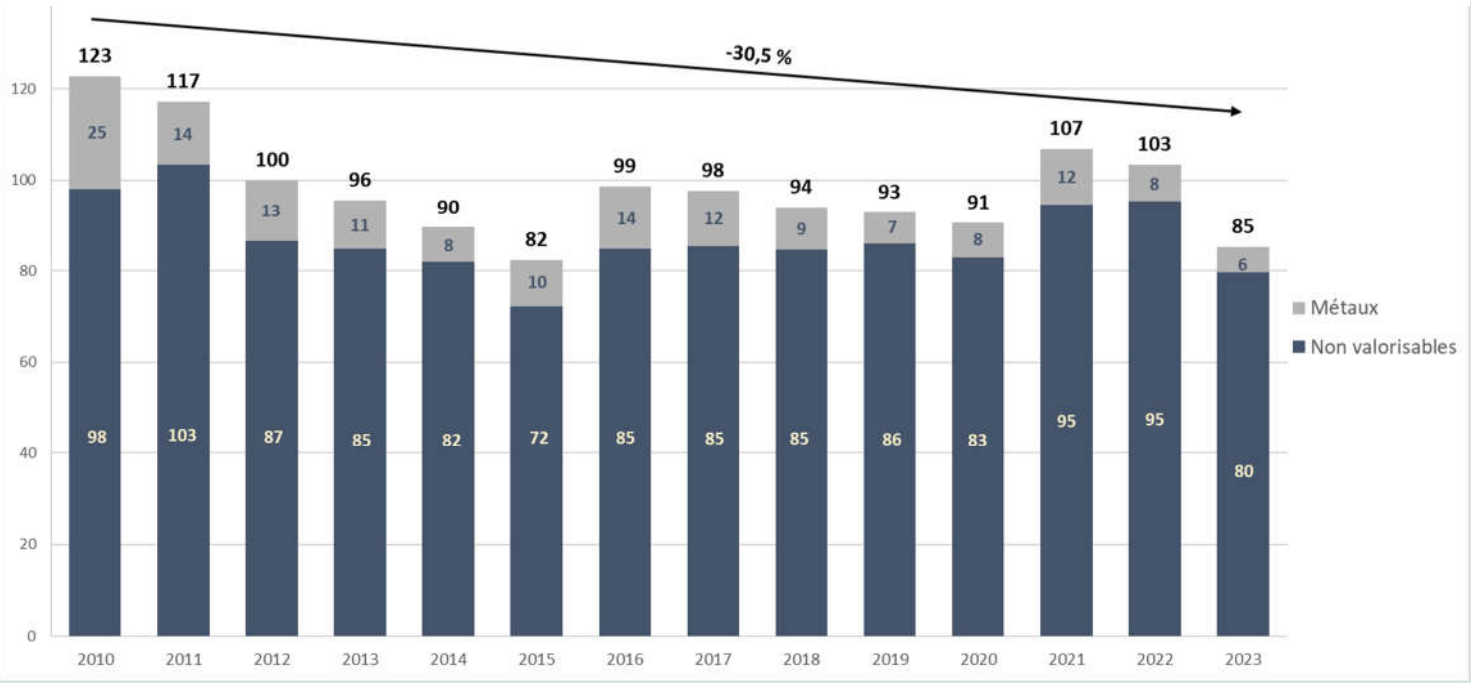

Fonctionnement :

Planning: les dates de collectes des encombrants sont indiquées dans le calendrier de collecte en porte-à-porte par commune, disponible sur le site internet de l'Agglo
Inscription préalable indispensable auprès de la Direction Prévention et Gestion des Déchets :

Pour La Baule: inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

Pour les autres communes:

> Collecte le lundi : inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

> Collecte du mardi au vendredi : inscription au plus tard à 12h30 la veille.

Conditions :

Dépôt limité à 2m^3 maximum par foyer (~ un canapé).

Déchets à déposer à l'extérieur de l'habitation sans gêner le passage sur la voie publique.

INTERDICTION de déposer des déchets non encombrants ou dangereux y compris les déchets électriques

Déchets verts

Une collecte des déchets verts en porte-à-porte est effectuée sur la commune de La Baule-Escoublac uniquement. Elle a lieu toutes les deux semaines (par alternance entre deux secteurs). Le jour de collecte dépend des quantités de déchets verts à collecter par secteur.

En 2023, **1 217 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte**, soit une augmentation de 9,7% par rapport à l'année 2022.

Sur la base de référence 2010, le tonnage de déchets verts collecté en porte-à-porte a diminué de 12,8 %.

Evolution des tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte depuis 2010

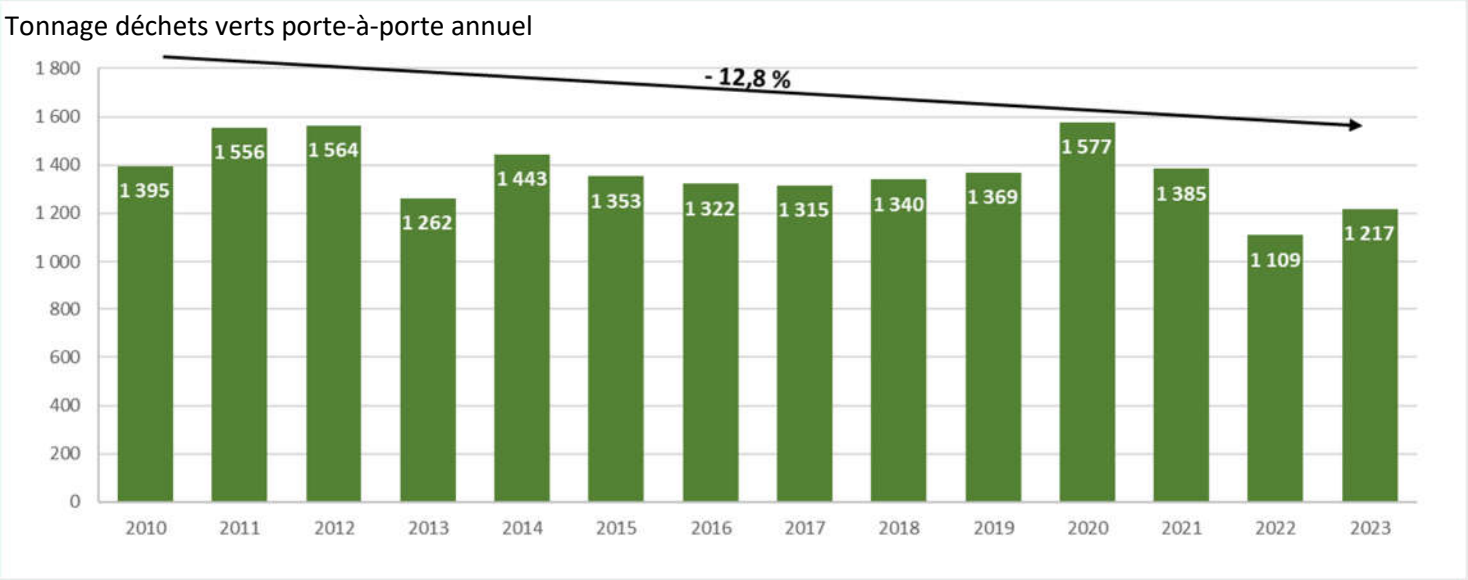

Le graphique montre une variation du tonnage collecté en fonction des années qui peut s'expliquer en partie par la pluviométrie. La moyenne depuis 2010 est d'environ 1 370 tonnes annuelles.

Variation saisonnière du tonnage de déchets verts collectés en porte-à-porte par mois en 2023

Le graphique met en avant une augmentation progressive de mars à mai, avec un pic à 162 tonnes. Le tonnage reste élevé sur l'été et redescend ensuite à partir de septembre.
Ces fluctuations s'expliquent principalement par les conditions météorologiques.

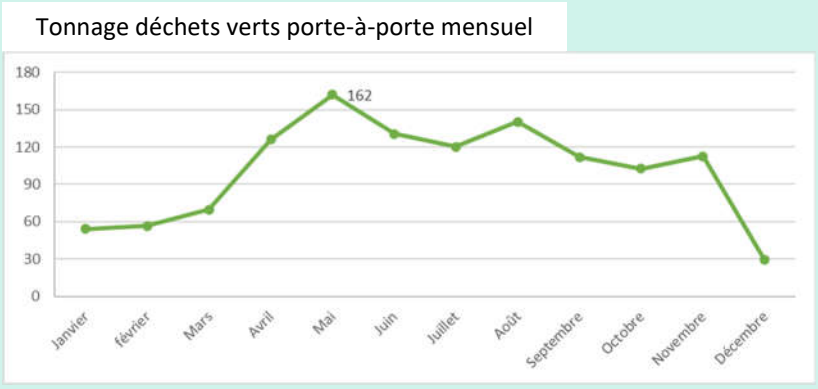

Fonctionnement jusqu'en 2023 *(évolution prévue en 2024, voir page 9)*

Pour qui? Les résidents (principaux et secondaires) de La Baule
Comment? En utilisant les sacs papiers (60 sacs par an par foyer en 2023) fournis gratuitement dans l'un des 5 points de distribution*
Quand? Selon le calendrier disponible sur le site internet de Cap Atlantique (sacs à sortir le dimanche soir précédent la collecte)
Quoi? Les feuilles, tontes, fleurs fanées et tailles de haies de petite taille en sacs et les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre et à 1m50 de hauteur en fagots liés.

INTERDICTION aux plantes invasives et à tout déchet autre que les végétaux comme les gravats, les pots de fleurs, etc.

**Hôtel de ville, Mairie annexe du Guézy, Mairie annexe d'Escoublac, Mairie annexe Lajarrige et siège social de Cap Atlantique*

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS
issus des déchèteries

Organisation mise en place

Fonctionnement

Le territoire de Cap Atlantique compte **neuf déchèteries et deux plateformes de déchets verts** sur son territoire. Ces équipements permettent aux habitants de déposer leurs déchets non collectés en porte-à-porte.
Selon les sites, la gestion est assurée en **régie** par les agents de la collectivité ou par un **prestataire privé**.

La carte ci-contre illustre l'emplacement des équipements communautaires et leur mode de gestion :

Secteur nord - 4 déchèteries :
REGIE
Pénestin / Piriac-sur-Mer / Herbignac-Kéraline / Herbignac-Pompas
10 agents d'accueil et **5** agents d'exploitation

Secteur sud - 5 déchèteries :
PRESTATION (COVED)
Guérande / Le Croisic / Batz-sur-Mer / Le Pouliguen / La Baule-Escoublac

Plateformes déchets verts Livery à Guérande et La Baule-Escoublac :
PRESTATION (GRANDJOUAN - VEOLIA)

Adresses, téléphones, jours et horaires d'ouverture

Sites	Adresses	Téléphones	Jours et horaires d'ouverture	
GUERANDE	Parc d'activités de Villejames	02 40 15 68 97	**Du lundi au Samedi :** 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	
HERBIGNAC - Kéraline	Kéraline	02 40 19 90 70		
LA BAULE	Route du Rocher	02 40 60 85 66		
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie	02 40 62 27 82		
PENESTIN	Les Barges	02 99 90 46 10		
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin	02 40 23 60 09		
HERBIGNAC - Pompas	Pompas	02 40 91 36 06	**Lundi et Mercredi :** 08h00 - 12h00 **Samedi :** 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	
			Du 16/09 au 14/06	**Du 15/06 au 15/09**
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic	02 40 23 87 76	**Du Lundi au Samedi :** 09h00 - 12h00	**Du Lundi au Samedi :** 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
LE CROISIC	8, chemin du Pré du Pas	02 40 23 28 78	**Du Lundi au Samedi :** 14h00 - 18h00	
			Du 16/10 au 15/04	**Du 16/04 au 15/10**
PL.ATEFORME DE DECHETS VERTS GUERANDE - Livery	Livery (prés de Saillé)	02 40 90 18 19	08h30 -12h00 et 14h00 - 17h30 (**SAUF Mardi et Dimanche**)	8h30 -12h00 et 14h00 - 18h30 (**SAUF Mardi et Dimanche**)

Déchets acceptés et modalités de réception

Déchets acceptés	Modalités de réception
BOIS	Plateforme **OU** Benne
MÉTAUX	
CARTONS	
DÉCHETS VERTS	
DÉBLAIS / GRAVATS	
ENCOMBRANTS	

Déchets acceptés	Modalités de réception
MOBILIER	Benne « Ecomobilier » **SAUF à Batz-sur-Mer**
VERRES	Conteneur verre **OU** Fosse à verre
BOUTEILLES PLASTIQUES	Conteneur Multi-matériaux
PAPIERS	
TEXTILES	Conteneur Le Relais

Déchets acceptés	Modalités de réception
DEEE	Conteneur maritime
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	Local spécifique
BATTERIES	Zone dédiée
PILES ET ACCUMULATEURS	Contenant « Corepile »
LAMPES	Contenant « Ecosystem »

Déchets acceptés	Modalités de réception
CARTOUCHES ENCRE	Bac dédié
HUILES DE VIDANGE	Cuve à huile
HUILES DE FRITURES	Fût
PNEUMATIQUES	Zone dédiée
AMIANTE	Zone spécifique **UNIQUEMENT au Pouliguen**

*Les repreneurs signalés correspondent à des éco-organismes intervenant dans le cadre des REP (Responsabilités Elargies des Producteurs). Ce sont alors les personnes responsables de la mise sur le marché de ces produits qui doivent financer et/ou organiser leur fin de vie (valorisation, etc.).
Des soutiens financiers sont versés aux collectivités pour ces collectes.

Valorisation des déchets

MATÉRIAU	REPRENEUR	TYPE DE VALORISATION OU TRAITEMENT
Cartouches d'encre	LVL	*Valorisation matière*
DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement	ECOMAISON*	
Bois	SECHE	
Métaux	AFM RECYCLAGE	
Cartons	REVIPAC	
Déchets verts	VEOLIA	*Valorisation biologique (compost ou transformation en broyats)*
Gravats	SECHE	*Stockage dans une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)*
Non valorisables (tout-venants / encombrants)	SECHE	*Stockage dans une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)*
DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM*	*Réemploi et valorisation matière (réparation des appareils si possible ou séparation de tous les composants)*
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	ECODDS* SOREDI	*Valorisation énergétique (incinération) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants*
Batteries	AFM RECYCLAGE	*Valorisation matière (recyclage du plomb des batteries) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants*
Piles	COREPILE*	
Tubes et lampes	ECOSYSTEM*	
Huiles minérales (huiles de vidange)	CHIMIREC	*Valorisation énergétique (huile noire) ou traitement physico-chimique permettant une réutilisation (huiles claires)*
Huiles végétales	OLEOVIA	*Traitement physico-chimique par décantation et filtration permettant une réutilisation (biocarburants, biocombustibles, etc.)*
Pneus	ALIAPUR* / SECHE	*Valorisation matière (utilisation en sous-couche routière, sol d'aire de jeux, etc.)*
Amiante	SECHE	*Stockage en installation spécifique*

Chiffres clés concernant les déchèteries

Fréquentation

Les déchèteries accueillent principalement les déchets des **particuliers** résidant sur le territoire, mais également ceux des **services communaux** et des **professionnels** sous certaines conditions : accès payant pour certains déchets et dépôt non autorisé pour d'autres déchets.

Ci-dessous l'évolution de la fréquentation par déchèterie entre 2019 et 2023 :

Nombre de passages annuel

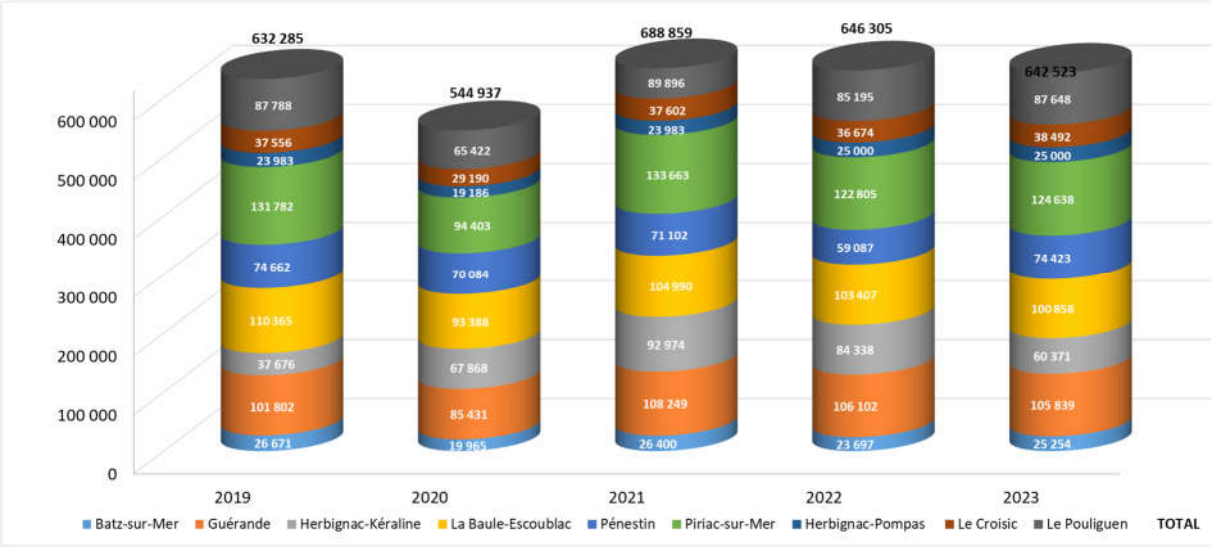

642 520 passages en 2023

- 0,6 % par rapport à 2022

Globalement, la fréquentation est stable depuis 2018* avec en moyenne 650 000 passages / an

*hors année 2020 en lien avec la crise sanitaire

Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en déchèterie par matériau et de manière globale de 2019 à 2023 avec un retour également sur 2010 :

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution % 2022 à 2023	Evolution % 2010 à 2023
Non valorisables	6 664	9 864	9 955	11 125	10 936	10 802	-1,2%	62,1%
Déchets verts	11 329	17 647	19 860	19 300	21 737	20 048	**-7,8%**	77,0%
Métaux	1 082	1 979	2 148	2 144	1 837	1 907	3,8%	76,2%
Cartons *(collectés en déchèterie uniquement)*	856	1 560	1 579	1 655	1 546	1 550	0,3%	81,1%
Bois	3 491	5 016	5 088	5 200	4 530	4 714	4,0%	35,0%
DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement	0	2 005	2 219	3 113	2 958	2 888	-2,4%	*Evolution 2018 à 2023* *+ 79,9%*
Gravats	13 128	20 935	18 761	26 742	23 561	20 204	-14,2%	53,9%
DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	813	1 225	1 243	1 298	1 081	1 111	2,8%	36,6%
DDS - Déchets Diffus Spécifiques *(EcoDDS et hors EcoDDS)*	113	183	287	304	291	164	-43,5%	45,7%
Autres flux	123	242	282	346	164	244	48,4%	97,5%
TOTAL	**37 598**	**60 655**	**61 420**	**71 227**	**68 642**	**63 632**	-7,3%	69,2%

Evolution des tonnages collectés en déchèterie :

En 2023, les apports en déchèterie diminuent de 7,3% par rapport à 2022, notamment grâce à des fortes baisses des tonnages de déchets verts et de gravats.
Cependant, la quantité de déchets apportés reste supérieure de 69% à 2010.

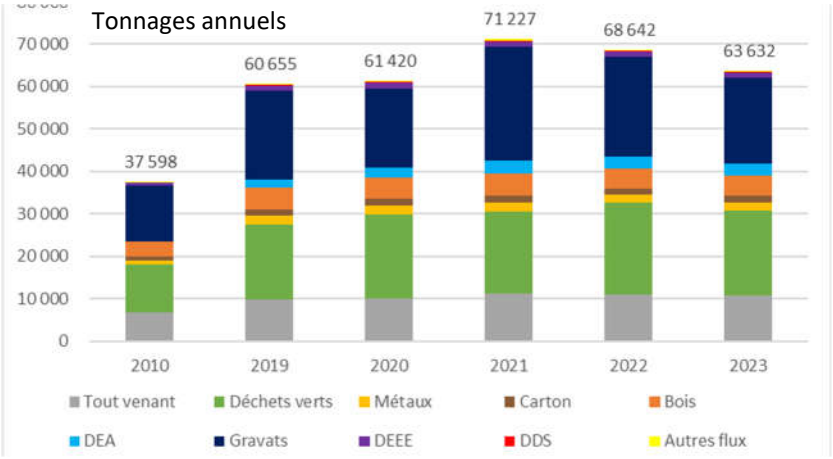

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des tonnages des principaux flux en 2023

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites en lien avec leur situation géographique et leur configuration. Les trois déchèteries recevant le plus de tonnages sont Le Pouliguen, Piriac-sur-Mer et Kéraline (Herbignac).
Le site de Piriac-sur-Mer reçoit le plus de déchets verts (6 744 tonnes) et celui du Pouliguen le plus de gravats (9 432 tonnes). Ces trois déchèteries recueillent plus de 60 % des tonnages collectés sur les déchèteries du territoire.

- par site :

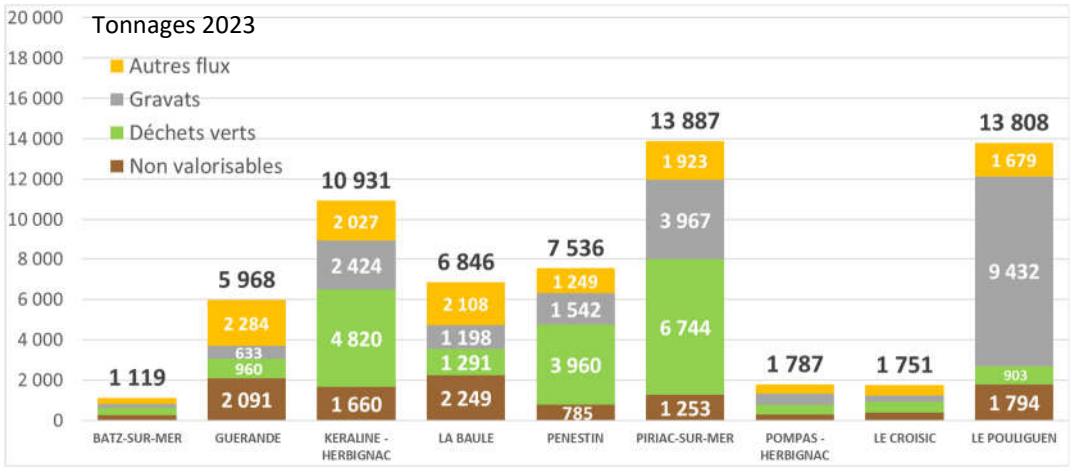

- au total :

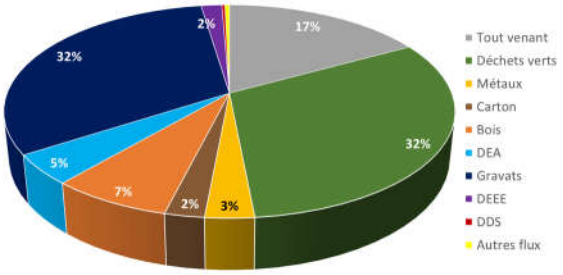

Les 3 flux les plus apportés en déchèterie sont **les gravats (32 %)**, les **déchets verts (32 %)** et les **déchets non valorisables (17 %)**.

Principaux coûts de gestion des déchèteries

DÉCHÈTERIES:

COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT	RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES
35 € HT / tonne	**25 € HT / tonne**	**69 € HT / tonne**	**17 € HT / tonne**
34 € HT / tonne en 2022	*16 € HT / tonne en 2022*	*52 € HT / tonne en 2022*	*17 € HT / tonne en 2022*

Au final, le coût de gestion s'élève en intégrant les charges de structure à **5 835 694 € TTC,** ce qui représente **134 € / tonne et 77 € / hab**.

Zoom sur certains déchets (collecte et traitement)

Déchets verts

Cap Atlantique a cette volonté de valoriser ses déchets verts au plus près et dispose ainsi des moyens suivants :

- deux unités de broyage/compostage (l'une à Guérande et l'autre à La Baule-Escoublac) ;
- trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Herbignac - Kéraline.

Les déchets verts collectés au sein des déchèteries de Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule-Escoublac, Le Croisic et Le Pouliguen sont transférés à la plateforme de Livery à Guérande. Ceux apportés au site de Pompas à Herbignac sont transférés vers le site de Kéraline.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte sur la commune de La Baule-Escoublac sont déposés à la plateforme de cette commune. Les services techniques de la commune y déposent également leurs déchets végétaux.

La prestation de valorisation des déchets verts (broyage et compostage) est confiée à la société **GRANDJOUAN (Groupe VEOLIA)** depuis septembre 2018 jusqu'en septembre 2025 au maximum. Ce prestataire assure également l'exploitation des deux plateformes de Livery à Guérande et de La Baule-Escoublac.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tonnages de déchets verts par site de broyage depuis 2010 :

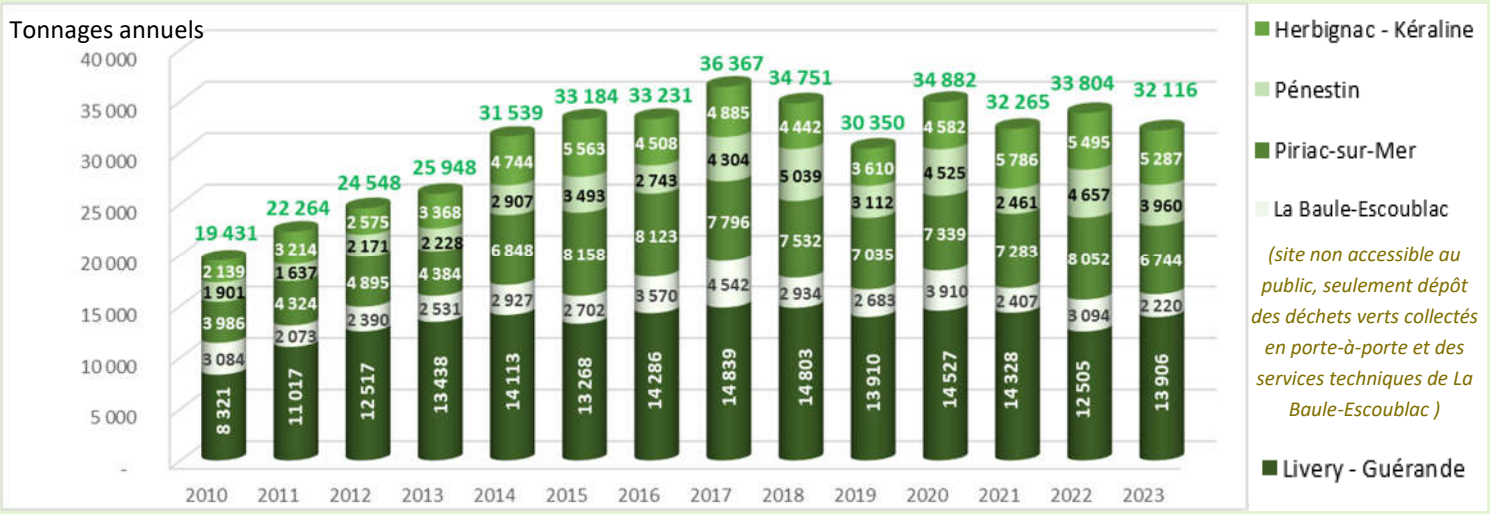

> En 2023, **32 116 tonnes** de déchets verts ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **baisse de 5%** par rapport à l'année précédente et une hausse de 65% par rapport à 2010.

Focus sur la plateforme de Livery à Guérande :

> En 2023, la plateforme de Livery a accueilli 13 906 tonnes de déchets verts. Cela représente **43,3% des déchets verts collectés sur le territoire** et s'explique par le fait que celle-ci est accessible aux administrés et qu'elle reçoit également les déchets verts de cinq déchèteries sur neuf.

Les souches et gros bois sont acceptés sur ce seul site, ils représentent 5% des tonnages du site.

Ci-contre la répartition des tonnages apportés à Livery par type d'usagers

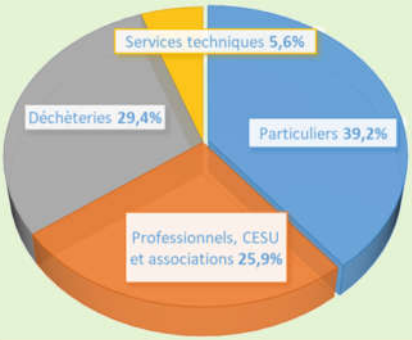

Tontes de pelouses, branchages et feuilles mortes sont des ressources !

Au lieu de les apporter en déchèterie, les «déchets verts » peuvent enrichir le sol.

> Le **mulching,** qui coupe et broie l'herbe en la laissant sur place, fertilise le sol et protège de la sècheresse.

> Les tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages broyés peuvent être utilisés en **paillage** autour de plantations. Cela permet de diminuer la pousse d'herbes indésirables, de protéger le sol du gel et de la sécheresse, et de fertiliser le sol .

> Ces végétaux peuvent aussi être **compostés** (notamment lorsqu'ils sont secs) pour bénéficier de compost qui enrichira le jardin.

Coquillages

La collecte des coquillages a débuté en décembre 2015 sur 4 déchèteries durant la période des fêtes de fin d'année.

Depuis 2018-2019 elle est possible sur l'ensemble des déchèteries du territoire pendant les mois de décembre en janvier. En 2022-2023, **15,5 tonnes ont été collectées**, soit 24% de plus qu'à l'édition précédente.

Ces coquillages sont ensuite compostés à Camoël, par notre prestataire Olygeo.

Pour l'hiver 2023-2024, la collecte a commencé dès mi-novembre afin d'étendre la période de collecte à près de 5 mois. A fin décembre, déjà près de 10 tonnes collectées!

Evolution des tonnages annuels de coquillages :

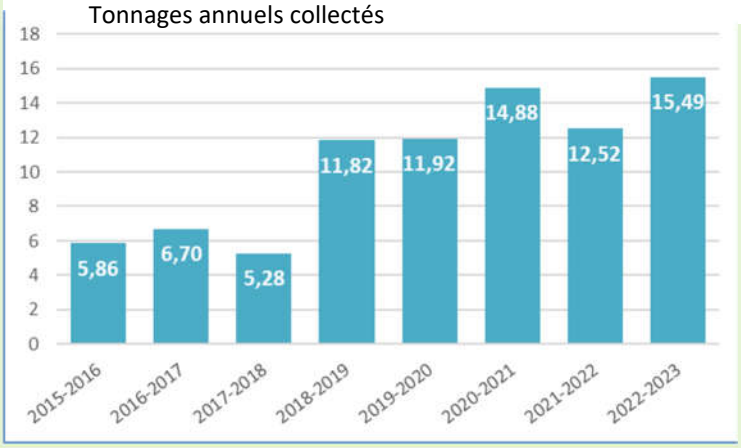

Fusées de détresse

La collecte des fusées de détresse organisée par Cap Atlantique **a débuté en 2018** pour les raisons suivantes :

- D'une part, deux incendies ont eu lieu en 2017 suite à la dissimulation de fusées mélangées avec les déchets non valorisables (encombrants / tout-venants).
- D'autre part, le traitement de ces fusées est assez spécifique et il est important de les isoler et de ne pas les mélanger avec d'autres déchets.

Les flux concernés sont uniquement les **feux à mains**, les **fumigènes** et **fusées à parachute périmés**. En 2023, 412 kg de feux de détresse ont été collectés, dont 136 kg de matière active

Evolution du nombre de fusées de détresse collectées et de leur poids entre 2021 et 2023 :

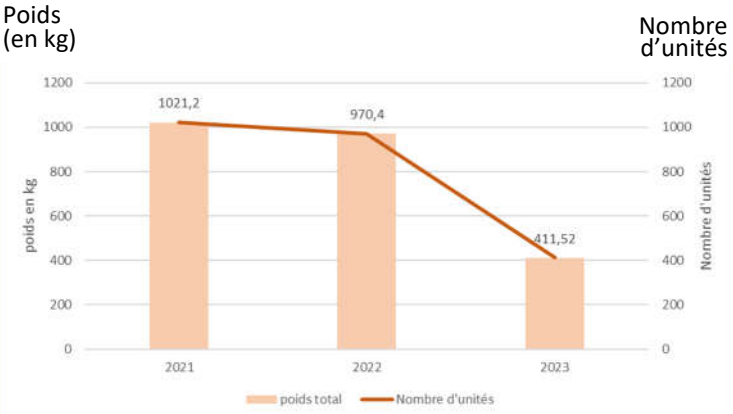

Algues vertes

Ci-dessous l'évolution du tonnage d'algues vertes apportés sur les sites d'égouttage depuis 2016:

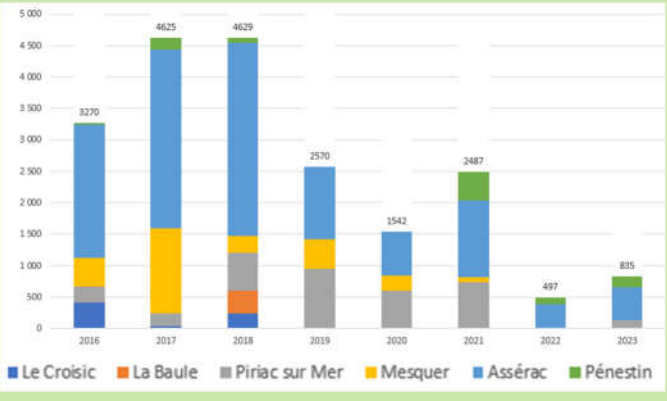

Depuis 2012, Cap Atlantique organise la collecte des algues vertes. Pour cela, **trois aires d'égouttage sont mises à disposition** des communes au sein des déchèteries de Pénestin et Piriac-Sur-Mer ainsi que sur la plateforme de déchets verts de Livery à Guérande.

Le traitement et la valorisation des algues vertes sont assurés **par la société SUEZ Organique** depuis le 25 janvier 2022 pour une période de 4 ans. Des plans d'épandage sont mis en place en collaboration avec des agriculteurs du territoire.

En 2023, trois communes ont apporté des algues vertes : Assérac, Pénestin et Piriac-sur-Mer pour un total de **835 tonnes.** Une hausse de 68% par rapport à 2022 mais un tonnage toujours faible par rapport aux années précédentes.

LE TRANSFERT DES DECHETS

Dans le but d'optimiser le transport des déchets pour des raisons économiques et écologiques, l'Agglo dispose d'une **station de transfert située sur la commune de Guérande**. **L'exploitation de ce site est déléguée à SUEZ Environnement** et le **transport des déchets** de la station de transfert jusqu'aux sites de traitement **s'effectue par la société Malherbe.** Ces deux marchés ont commencé le 1er janvier 2022.

Les flux qui transitent par la station de transfert sont les suivants :

- **les ordures ménagères résiduelles** collectées en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- **les multi-matériaux** collectés en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- **les cartons** collectés en apport volontaire, au sein des déchèteries et des marchés ou encore apportés par les communes directement ;
- **les déchets non valorisables** (encombrants / tout-venants) collectés en porte-à-porte et en déchèterie (hors sites de Pénestin et Kéraline)
- **les Déchets Industriels Banals (DIB)** apportés par des sociétés par le biais de contrats.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages globaux entrants transitant par la station de transfert entre 2017 et 2023 :

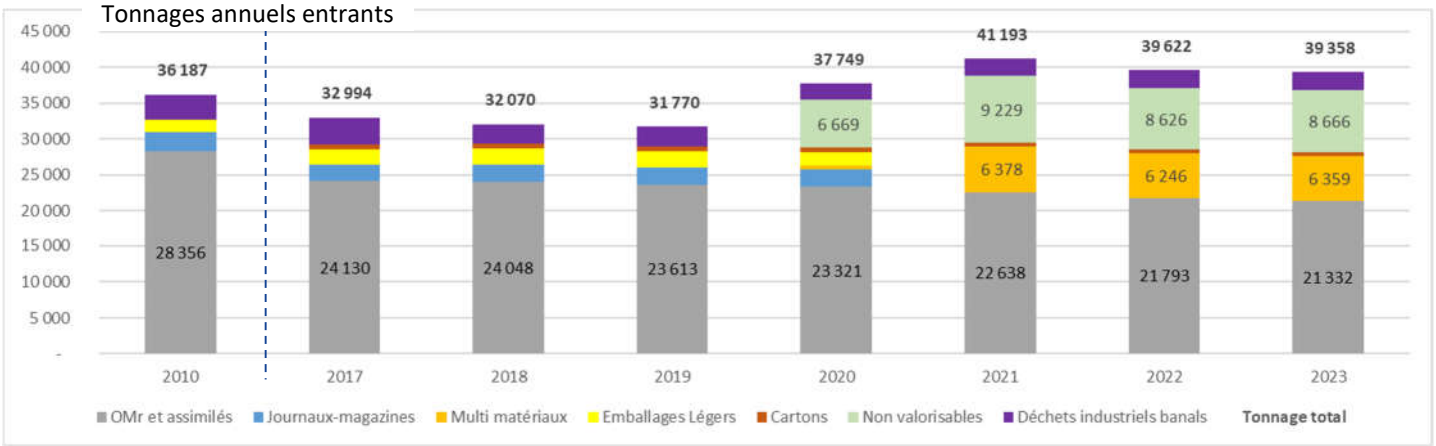

En 2023, 39 358 tonnes ont transité par la station de transfert de Guérande.

La hausse des tonnages entrants entre 2019 et 2020 et entre 2020 et 2021 s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis le 30/11/2020 et par la fermeture de l'ISDND de Kéraline en juillet 2020 impliquant un transit des déchets non valorisables par la station de transfert.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Financement du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par le biais des dispositifs suivants :

➡ **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

La TEOM est due pour toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est exonérée temporairement (construction nouvelle, par exemple). La TEOM est calculée sur la valeur locative de l'habitation qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collectés.

Par délibération du 10 septembre 2014, Cap Atlantique a institué un taux unique sur son territoire.

Pour l'année 2023, le taux unique a été fixé à 9,67 % (+ 2,7 % par rapport à 2022).

Produit de la TEOM 2023 = 18 335 169 € (+ 11 % par rapport à 2022)

➡ **Les redevances**

En complément et/ou en substitution de la TEOM, Cap Atlantique a également mis en place trois types de redevance spécifique liées à l'importance du service rendu :

- **La Redevance Spéciale (RS)**

  Elle est instaurée depuis 2012 et concerne les établissements publics et privées utilisant le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) produisant plus de 1 080 litres par semaine (cf. détails en page 14). Elle se substitue à la TEOM.

- **La Redevance Déchèterie**

  Elle est appliquée selon les apports effectués par les professionnels en déchèterie et au sein des plateformes de déchets verts. Elle peut venir en complément de la TEOM ou de la RS.

- **La Redevance Terrain de loisirs**

  Contrairement aux deux autres redevances, cette facturation s'adresse aux particuliers qui sont propriétaires de parcelles de loisirs bénéficiant du SPGD mais non redevables de la TEOM.

L'histogramme ci-dessous présente la répartition des trois types de redevances en fonction du montant perçu en 2023:

Produit des Redevances 2023 = 1 106 730 € (- 3 % par rapport à 2022)

Composition du budget

Investissement	Fonctionnement
La section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (véhicules, bâtiments, etc.)	La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaires à la gestion de la collectivité (contrats de services, fournitures, personnel, etc.) qui doivent être couvertes par des recettes et les contributions des usagers.

Compte de résultat de la compétence déchets (Section de fonctionnement)

Achats et charges externes	**15 645 956 €**	**Recettes de "recyclables"**	**976 681 €**
dont charges de prestation de service	*14 575 407 €*	**Redevances et facturations**	**1 211 338 €**
dont charges d'entretien et carburant véhicules	*547 814 €*	*dont redevance spéciale et PSR*	*703 719 €*
autres charges de fonctionnement	*522 735 €*	*Dont facturation déchetteries et conventions*	*507 619 €*
Charges de personnel	**3 341 449 €**	**Soutien CITEO**	**2 337 431 €**
Charges des amortissements	**1 797 774 €**	**Soutien autres Eco-organismes**	**192 108 €**
		Subventions de Fonctionnement	**0 €**
		Amortissement des subventions d'investissement	**278 485 €**
Total couts d'exploitation	**20 785 179 €**	**Total recettes d'exploitation**	**4 996 043 €**
Frais de structure	**1 070 136 €**	**Produits exceptionnels**	**2 248 €**
Intérêts de la dette	**32 439 €**	**FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)**	**86 151 €**
		T.E.O.M.	**18 335 169 €**
Coût complet de la compétence déchets	**21 887 754 €**	**Recettes totales de l'activité déchets**	**23 419 611 €**

RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS : + 1 531 856 €

Evolution du résultat et de la TEOM de 2014 à 2023

Le graphique ci-dessous met en parallèles d'une part l'évolution des charges, du solde à financer par la TEOM ainsi que le montant de la TEOM et d'autre part l'évolution du taux de TEOM de 2014 à 2023 :

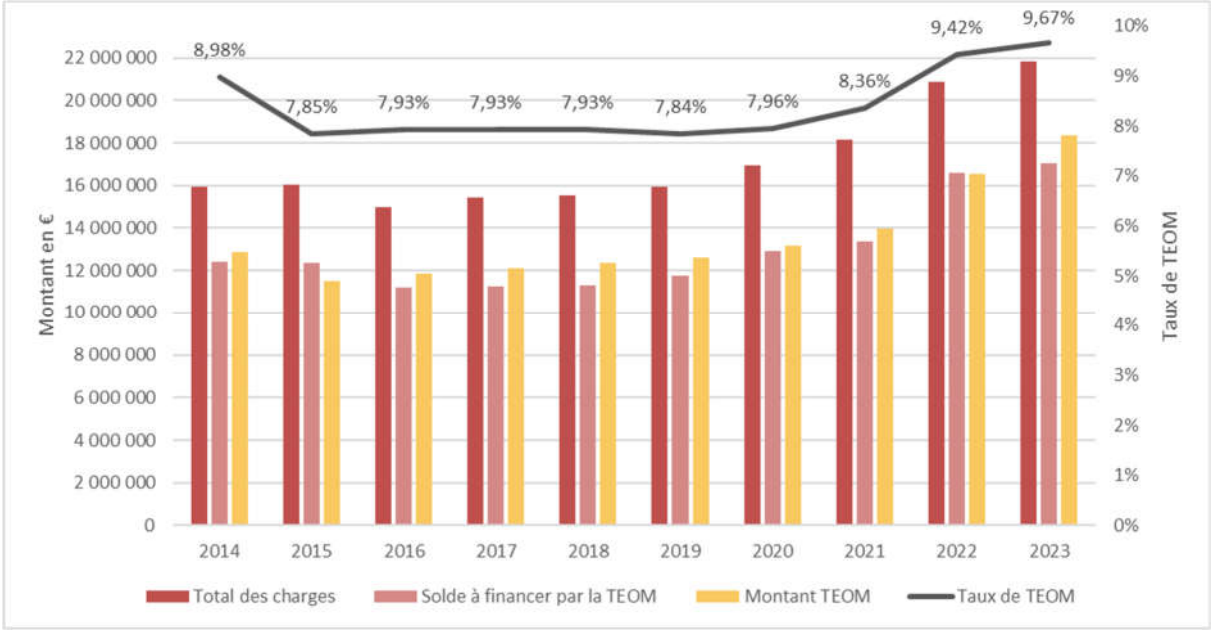

Charges

Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges selon les différents flux de déchets en K€ :

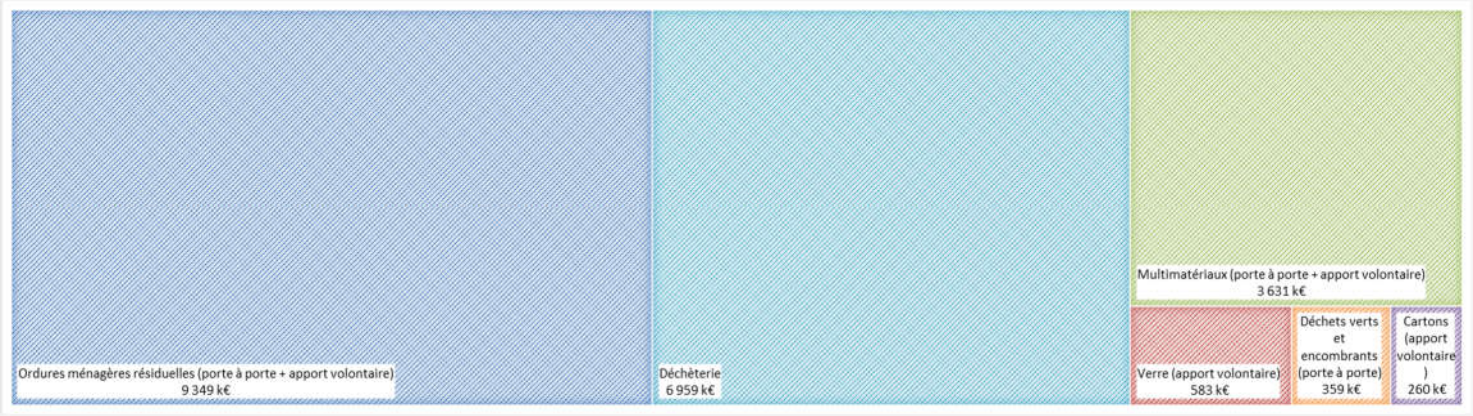

TOTAL des charges en 2023 =

21 141 592 €

Le graphique ci-dessous permet de comparer la répartition des flux selon leurs coûts d'un côté avec leurs tonnages d'un autre côté en % :

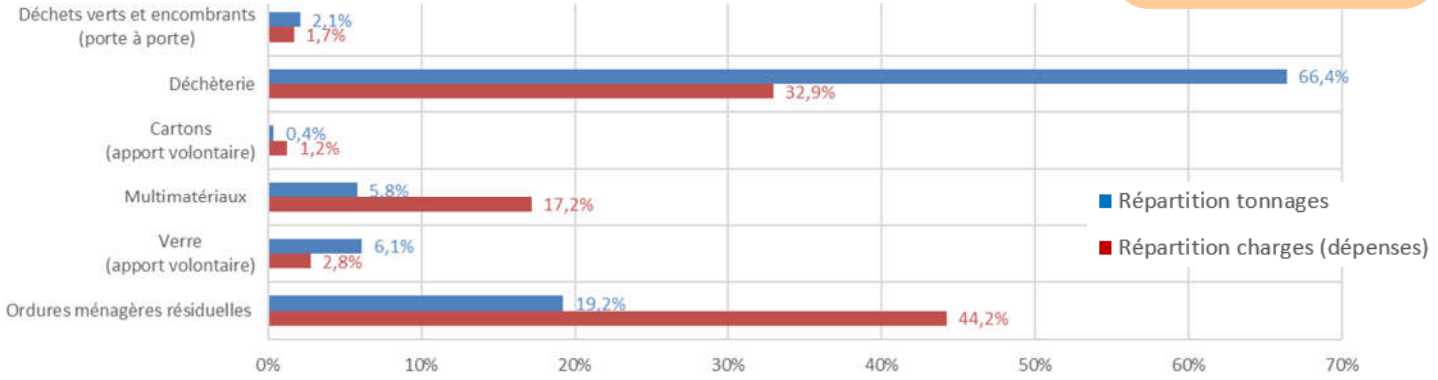

> Les **ordures ménagères résiduelles** représentent le **premier poste de dépenses avec 44,2 %** alors qu'elles ne constituent que 19,2 % des tonnages.

> A l'inverse, les **déchèteries** engendrent **32,9 % des dépenses** alors que les tonnages collectés correspondent à **66,4 % des tonnages** de déchets de l'agglomération.

Le secteur ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges selon les différents postes d'activité en % :

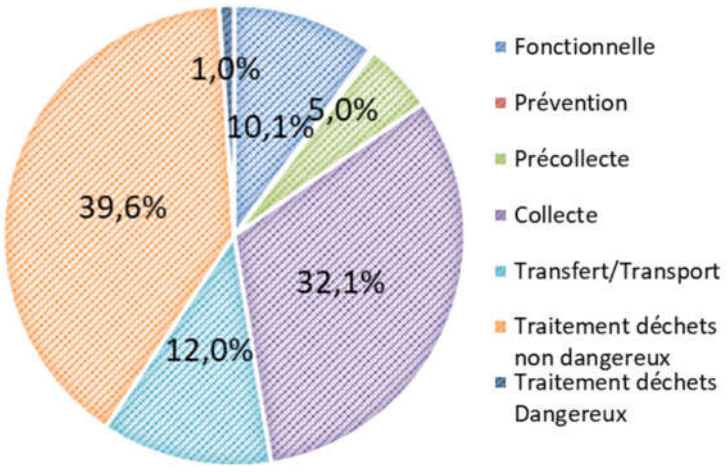

> **Les dépenses liées au traitement représentent le premier poste de dépenses (39,6%) devant les frais de la collecte (32,1 %).**

> <u>En détail, les 3 types de dépenses les plus importantes sont :</u>

1. les charges de **traitement des ordures ménagères** avec 3 239 259 € HT, soit 15 **%** de la totalité des charges.
2. Les charges de **traitement des déchets issus des déchèteries** avec 3 025 489 € HT, soit 14 % la totalité des charges.
3. Les charges de **collecte des ordures ménagères** avec 2 777 807 € HT, soit 13 % de la totalité des charges.

Hausse des coûts de traitement

Comme cela a été indiqué précédemment, le premier poste de dépenses est celui du traitement des ordures ménagères.

Cela s'explique par les prix appliqués au nouveau marché de traitement des ordures ménagères qui a démarré au 1er janvier 2022. En effet, pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement ce qui entraîne une hausse des coûts.

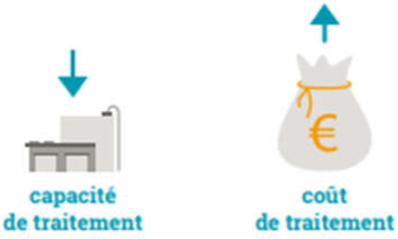

Afin de mieux maîtriser les dépenses liées au traitement des ordures ménagères pour les années à venir, la collectivité s'est engagée, en partenariat avec plusieurs collectivités ligériennes, sur un projet de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Nantes Métropole sur le site de la Prairie de Mauves.

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) imputée sur le traitement des déchets non valorisables augmente également fortement. (Cf. encadré ci-dessous). Ainsi, malgré la baisse progressive du tonnage des ordures ménagères, le coût de leur traitement est stable et reste le 1er poste de dépense.

Taxes pesant sur le budget

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

Les déchets non triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.
Cette taxe a été instituée par l'article 45 de la loi de finances de 1999, entrée en vigueur au 1er janvier 2000 et dont le montant est révisé par l'Etat chaque année.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT par tonne pour l'enfouissement et l'incinération depuis 2019 avec une vision jusqu'en 2025 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Incinération	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)

A compter du 1er janvier 2021, certaines prestations de gestion des déchets ont bénéficié d'un taux de TVA réduit à 5,5 % : des économies ont pu être faites mais elles ne rattrapent pas les coûts supplémentaires liés au traitement des déchets notamment avec la hausse de la TGAP (et de l'ensemble des prestations en général).

La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Le taux normal de la TVA est fixé à 20 % (article 278 du Code Général des Impôts -CGI).
L'article 279 du CGI précise que les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que les prestations de services qui concourent à leur bon déroulement bénéficient d'un taux réduit à 10%.
L'article 278-0 bis du CGI précise que les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière bénéficient d'un taux réduit à 5,5% à compter du 1er janvier 2021.

Recettes

Le secteur ci-dessous présente la répartition des recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire :

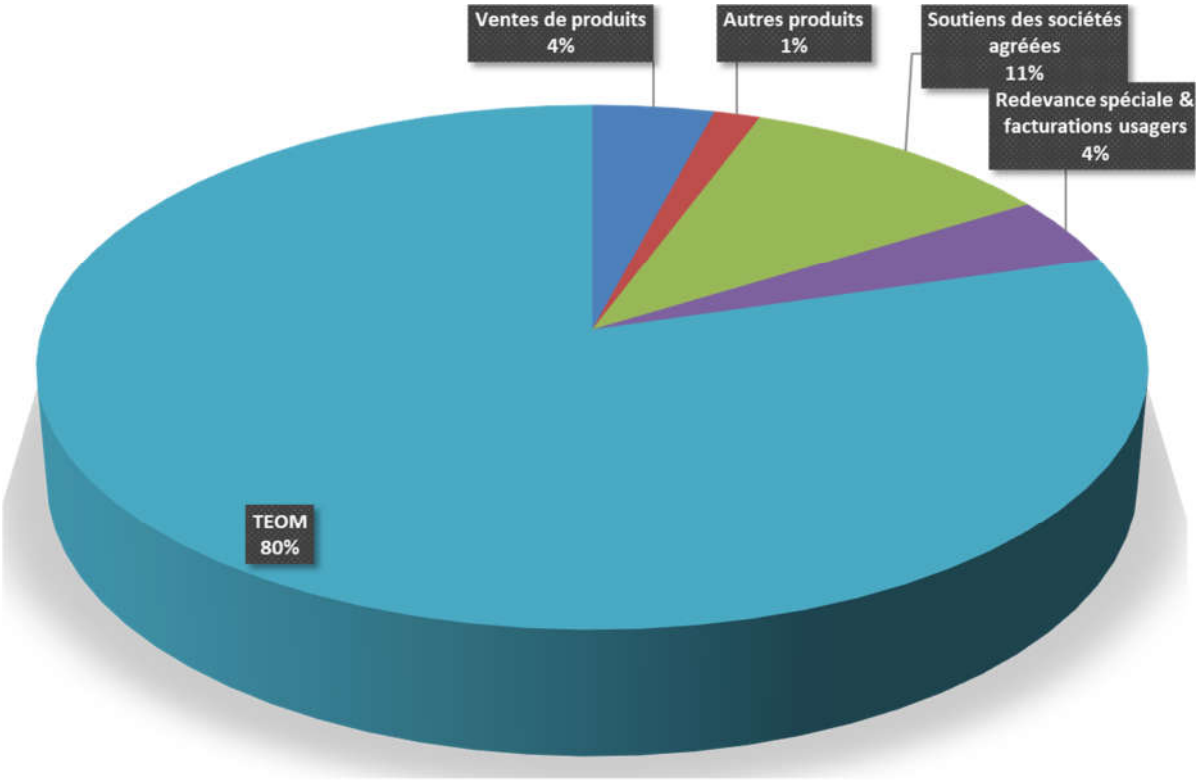

> La participation des habitants de l'Agglo par le biais de la TEOM finance 80 % du service public de gestion des déchets. Le reste provient des filières REP dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (CITEO, ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS,...) pour 11 %, des redevances perçues (4%), de la vente des matériaux pour le recyclage (plastiques, métaux, cartons,...) pour 4 %, et de subventions (Etat, Région, Département, ADEME,…) ou autres produits (1 %).

Des ventes de matières recyclables fluctuantes

La vente des matières recyclables est directement liée au cours des matières premières. Or, depuis le début des années 2020, celui-ci est très fluctuant, en lien avec le contexte économique mondial.

Après une baisse importante des recettes matières jusqu'au premier semestre 2021, les prix de rachat de différents matériaux sont remontés avec la relance économique post COVID et ont pour certains, explosé suite à la Guerre en Ukraine.

Cette hausse des prix pourrait être considérée comme positive pour la collectivité qui voit ses recettes de matières recyclables augmenter. Toutefois, Cap Atlantique subit également cette augmentation des matières premières au niveau de ses dépenses, comme par exemple avec le coût du carburant.

Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des recettes hors contribution des usagers (TEOM et redevances) selon les différents flux de déchets en K€ :

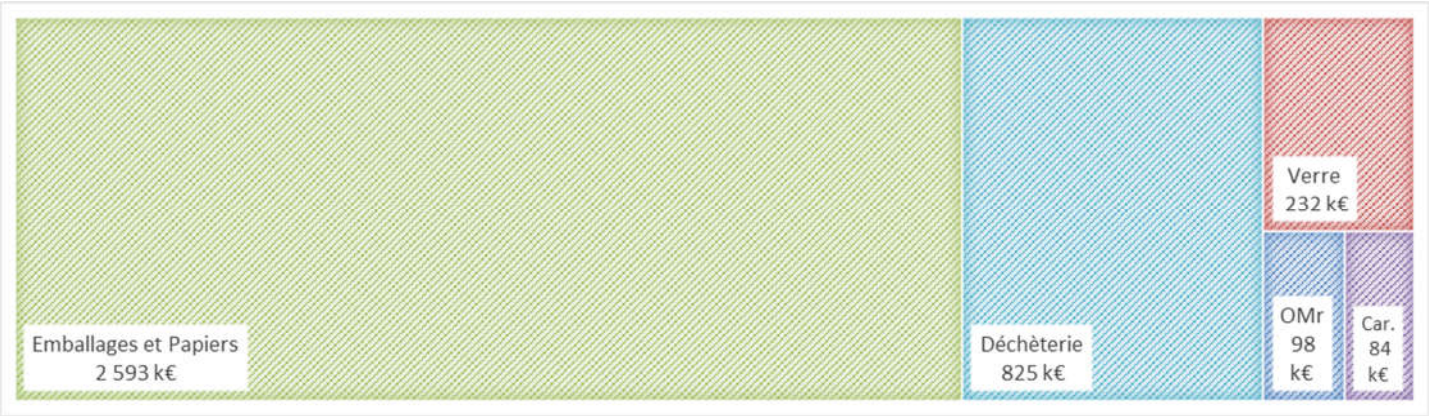

<u>TOTAL des recettes (hors contributions des usagers) en 2023 =</u> 3 831 786 €

Le flux cumulant le plus de recettes est celui des multi-matériaux (68 %) devant les différents flux des déchèteries (22 %).

Rapporté aux dépenses par flux, la gestion des multi-matériaux est financée à hauteur de 71 % par les soutiens de l'éco-organisme (CITEO) et le produit des recettes matières.
Le verre est lui financé à hauteur de 40% par la revente de matériaux et les soutiens à l'éco-organisme (CITEO).
Les charges de gestion des déchèteries sont, quant à elles, couvertes à hauteur de 12% par les recettes liées à la revente de matériaux et les soutiens des éco-organismes. Ce taux passe à 16 % en prenant en compte les montants perçus au titre de la redevance déchèterie.

Pour les ordures ménagères, la redevance spéciale finance 8,6 % des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles.

Le graphique ci-dessous met en parallèle le montant des dépenses par flux en € HT et les recettes associées (hors TEOM) en pourcentage en 2023 :

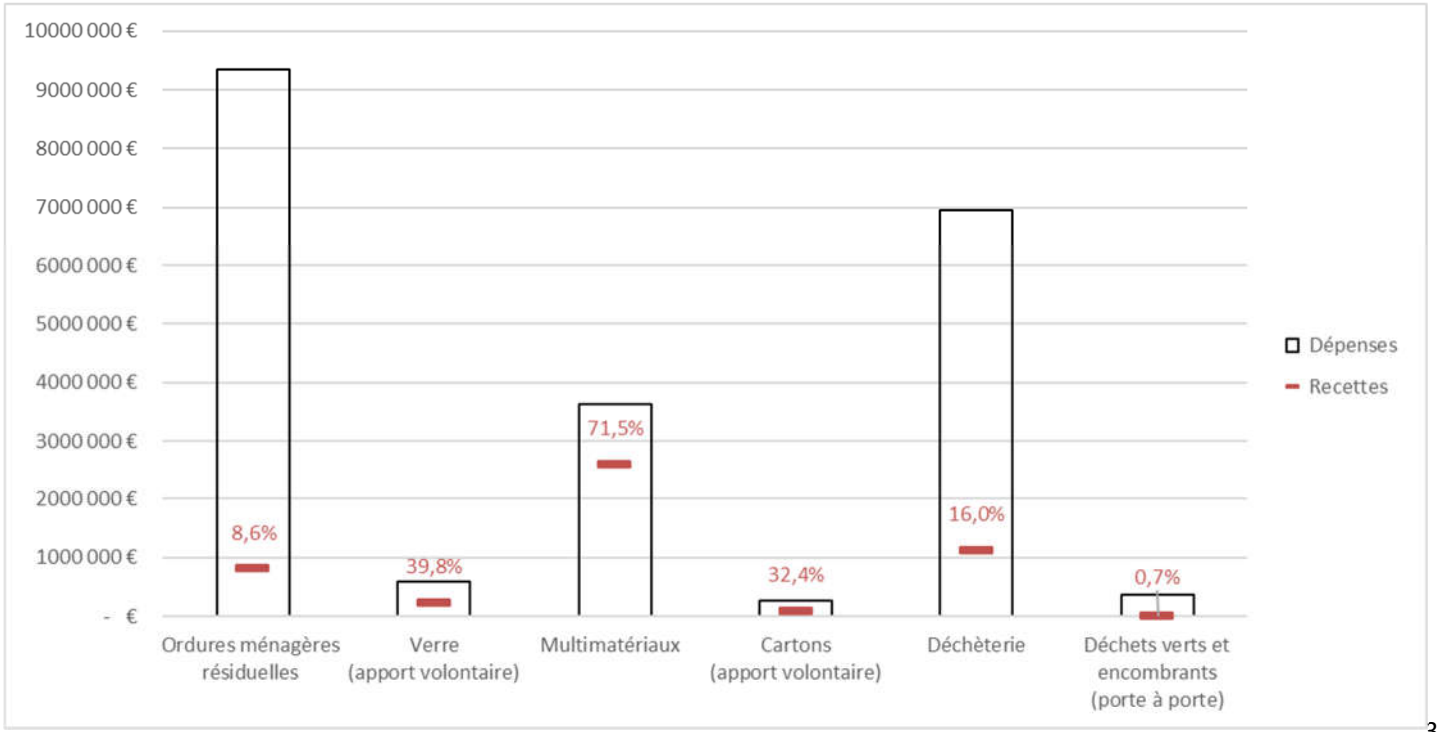

Synthèse financière

Coût aidé HT / tonne : 191 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques Françaises = 250 € HT / tonne *

Coût aidé HT / habitant : 216 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques françaises = 179 € HT / habitant *

* *Données SINOE 2022 –23*

Le secteur ci-dessous présente le coût par foyer pour chaque flux en € HT ainsi que

Coût total 2023 : 206 € par foyer fiscal

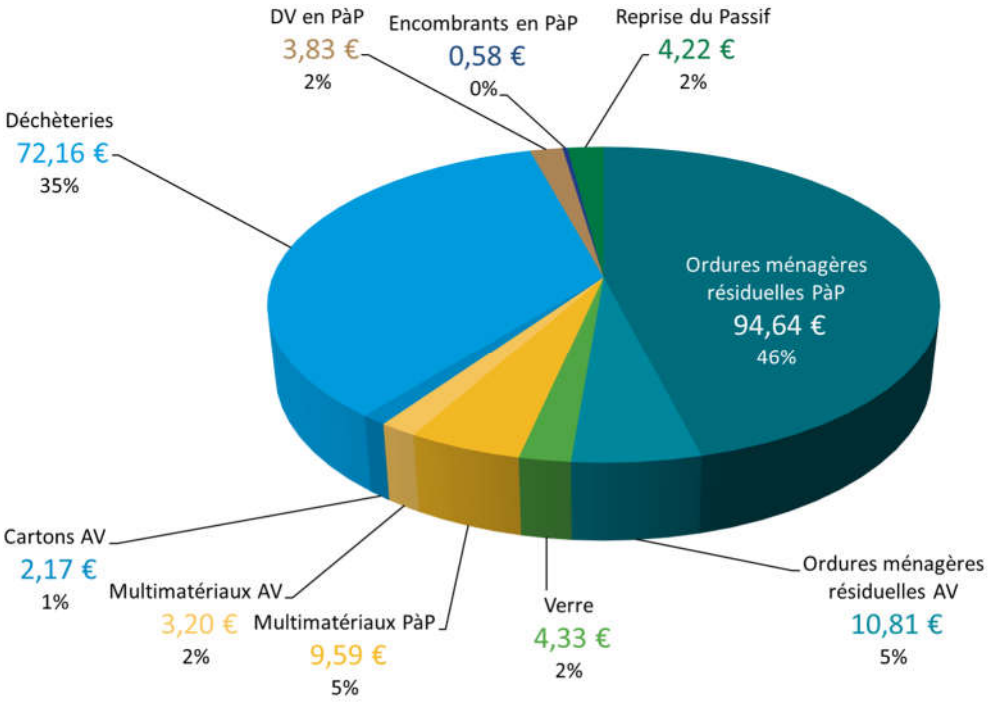

Trier, quels impacts économiques ?

Collecte sélective = tri au domicile

13 464 tonnes triées
À 116,23 € TTC / tonne

+

21 086 tonnes
À 438,74 € TTC / tonne

Soit 10 816 251 € TTC

Aucun tri au domicile = 100 % OMr

<

34 550 tonnes
À 438,74 € TTC / tonne

Soit 15 158 467 € TTC

Tri en déchèterie

61 991 tonnes triées
À 52,52 € TTC / tonne

+

10 802 tonnes
À 255,23 € TTC / tonne

Soit 6 013 019 € TTC

16 829 270 € TTC

Aucun tri en déchèterie = 100 % tout venant

<

72 793 tonnes
À 255,23 € TTC / tonne

Soit 18 578 743 € TTC

33 737 210 € TTC

Marchés publics

	DETAIL DES PRESTATIONS	N° marché	PRESTATAIRES	DUREE TOTALE	MONTANT TOTAL € TTC
FOURNITURE	Bacs de pré collecte (OM + MM)	22034AOO	Contenur	26/09/2022 au 25/09/2026	177 163 €
	Composteurs collectifs	23CAP0071	Emeraude Création	16/11/2023 au 15/11/2027	3 650 €
	Composteurs individuels	23CAP0011PA	Quadria	11/04/2023 au 10/04/2027	123 606 €
	Conteneurs d'apports volontaires enterrés	23CAP0023	Astech	23/06/2023 au 22/06/2024 Reconduction 3 x 1 an	0 €
	Conteneurs aériens	21CAP0012AOO	Utpm	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	77 009 €
	Conteneurs semi enterrés	21CAP0012AOO	Astech	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	0 €
PRESTA-TIONS DE SERVICES	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	18049AOO	Soredi	01/03/2019 au 28/02/2022 Reconduction 1 x 3 ans	193 440€
	Collecte des encombrants	22CAP0033	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2022 au 31/08/2025 Reconduction 2 x 1 an	19 629 €
	Collecte en point d'apport volontaire	19036AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	734 638 €
	Collecte en porte-à-porte	15003AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/01/2016 au 01/01/2021 Reconduction 2 x 1 an	186 776 €
	Collecte en porte-à-porte	AOO 22052	Derichebourg / Polyned	01/02/2023 au 31/01/2028 Reconduction 2 x 1 an	2 009 236 €
	Exploitation de la station de transfert	21042AO	Suez	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 x 2 ans	470 921 €
	Gestion haut de quai déchèteries	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	602 921 €
	Transports filières imposées	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	464 448 €
	Gerbage des déchets verts	22098	Mabo	02/01/2023 au 31/12/2023 Reconduction 3 x 1 an	22 508 €
	Location et maintenance de compacteurs monoblocs pour la collecte des cartons en déchèterie	19017MPA	AJK France	15/05/2019 au 14/05/2023	8 996 €
	Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire	19036AOO	Sulo	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	69 485 €
	Traitement des ordures ménagères résiduelles	21041AOO	Séché Alcéa	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 4 x 1 an	4 011 311 €
	Traitement et valorisation des déchets pour les filières non imposées (gravats et amiante, bois, pneus hors filière)	22048AOO	Séché	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	1 244 693 €
	Traitement et valorisation des déchets verts	18011AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2018 au 31/08/2021 Reconduction 2 x 2 ans	652 295 €
	Traitement des algues vertes	211116AOO	Suez Organique	25/01/2022 au 24/01/2026	13 920 €
	Traitement des lixiviats	22CAP0110	Ovive	26/01/23 au 25/01/2026 Reconduction 2 x 1an	75 554 €
	Transport des déchets	21043AOO	Malherbe	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 x 2 ans	899 154 €
	Transport et traitement des non valorisables (encombrants / tout-venants)	19025AOO	Ecosite / Séché	17/02/2020 au 16/02/2022 Reconduction 2 x 2 ans	1 909 565 €
	Tri et conditionnement des emballages ménagers	17060AOO	Nci Environnement / Paprec	16/04/2018 au 15/04/2021 Reconduction 2 x 2 ans	990 446 €
	Surveillance des déchèteries	21CAP0013	GP2S	09/04/2021 au 08/04/2022 Reconduction 1 x 1 an	29 208 €
	Surveillance des déchèteries	23CAP0012	GP2S	10/04/2023 au 09/04/2024 Reconduction 2 x 1an	54 154 €
	Vérification des équipements et matériels de travail	C181201	Socotec	01/12/2018 au 30/11/2024	3 611 €
	Vidange et entretien des équipements	22CAP0081	Hydroservices de l'Ouest (HdeO)	01/01/2023 au 31/12/2026	20 246 €
	Suivis et contrôles environnementaux	21CAP0143	Geoscop	17/03/2022 au 16/03/2024 Reconduction 1 x 2 ans	35 845 €
ETUDES et TRAVAUX	Maitrise d'œuvre PAV	23CAP0028PA	GC Infrastructures	08/06/2023 au 07/06/2024 Reconduction 3 x 1 an	1 956 €
	Travaux points d'apport volontaire	19054MPA	SBTP	02/12/2019 au 01/12/2020 Reconduction 3 x 1 an	0 €

SYNTHESE DE L'ORGANISATION

Type de déchets	Pré-collecte	Collecte	Exutoire
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		• Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) • En C1 ou C2 (passage en C2 ou C3 sur certains secteurs en saison) • En régie ou en prestation selon les secteurs	Unité de Valorisation Energétique (UVE) située à Nantes (44) + Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Changé (53)
Collecte sélective Multi-Matériaux *(emballages et papiers)*		• Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) • En C0.5 ou C1 (selon les secteurs) / C0.5 à C2 en saison • En régie ou en prestation selon les secteurs	Tri avant recyclage auprès des différents repreneurs à Le Rheu (35)
Collecte sélective Cartons		• Collecte en Apport Volontaire (AV) ou en déchèterie	
Collecte sélective Verre		• Collecte en Apport Volontaire (AV) • En régie ou en prestation selon les secteurs	Recyclage à Cognac (16)
Biodéchets *(déchets alimentaires)*	Compostage individuel OU Compostage collectif Composteurs mis à disposition gratuitement par Cap Atlantique.		Sur place
Déchets occasionnels (hors végétaux)		• Plateforme ou benne dédiée en déchèterie	Filières spécifiques selon les flux
Déchets occasionnels (végétaux)		• Plateforme ou benne dédiée en déchèterie • Station de broyage située à Guérande • PAP (seulement sur La Baule)	Broyage au sein des déchèteries et épandage en milieu agricole

LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'EVOLUTION GLOBALE DES DECHETS

Parcours des déchets

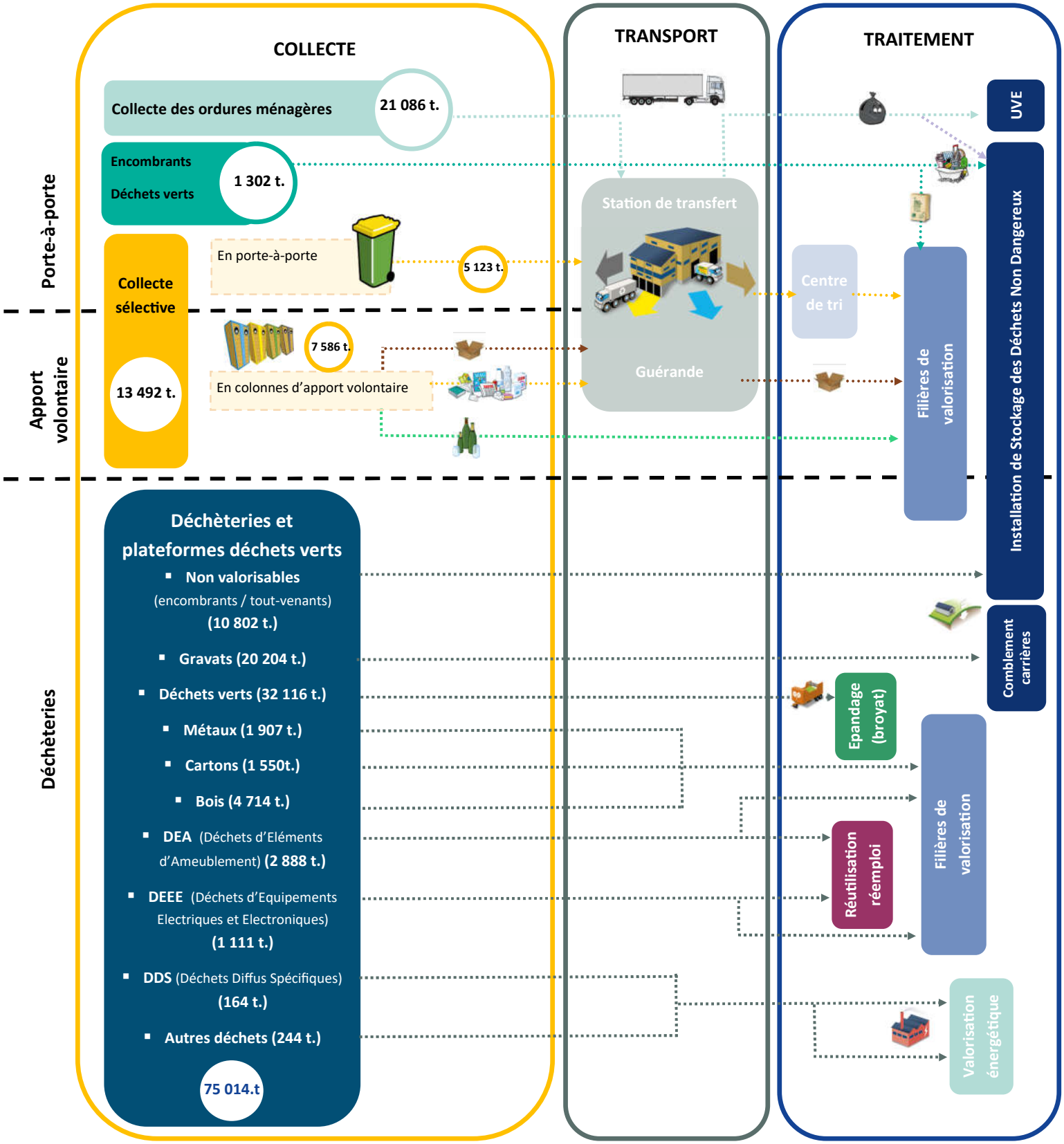

Devenir des déchets

L'anneau ci-dessous indique la répartition en pourcentage des types de valorisation ou de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de Cap Atlantique:

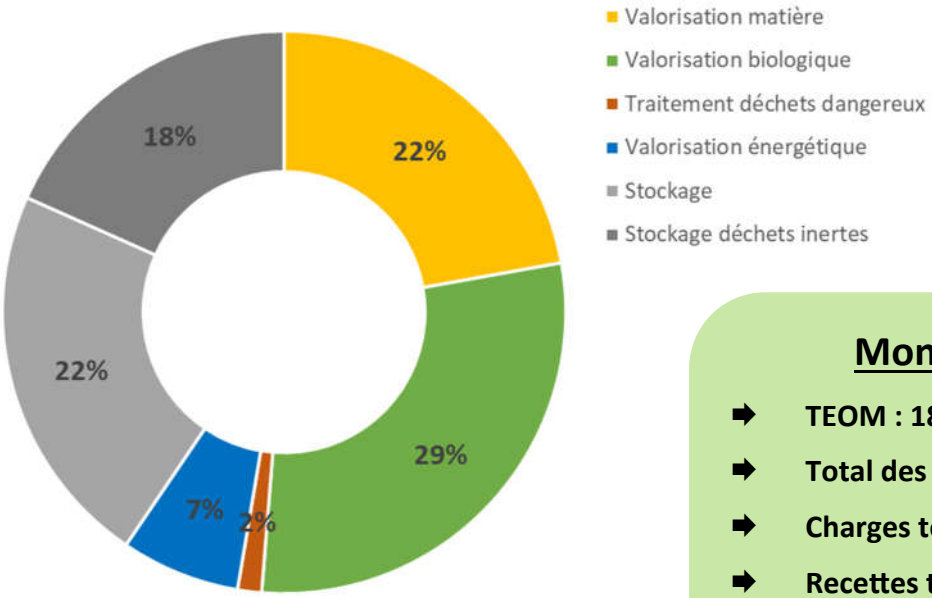

Montants clés 2023

- **TEOM : 18 335 169 €**
- **Total des Redevances : 1 211 338 €**
- **Charges totales : 21 141 592 €**
- **Recettes totales (hors contributions des usagers) : 3 831 786 €**
- **Coût par foyer fiscal: 206 €**

Evolution globale des tonnages de déchets

Le graphique ci-dessous présente l'évolution par catégorie et totale du tonnage des déchets depuis 2010 :

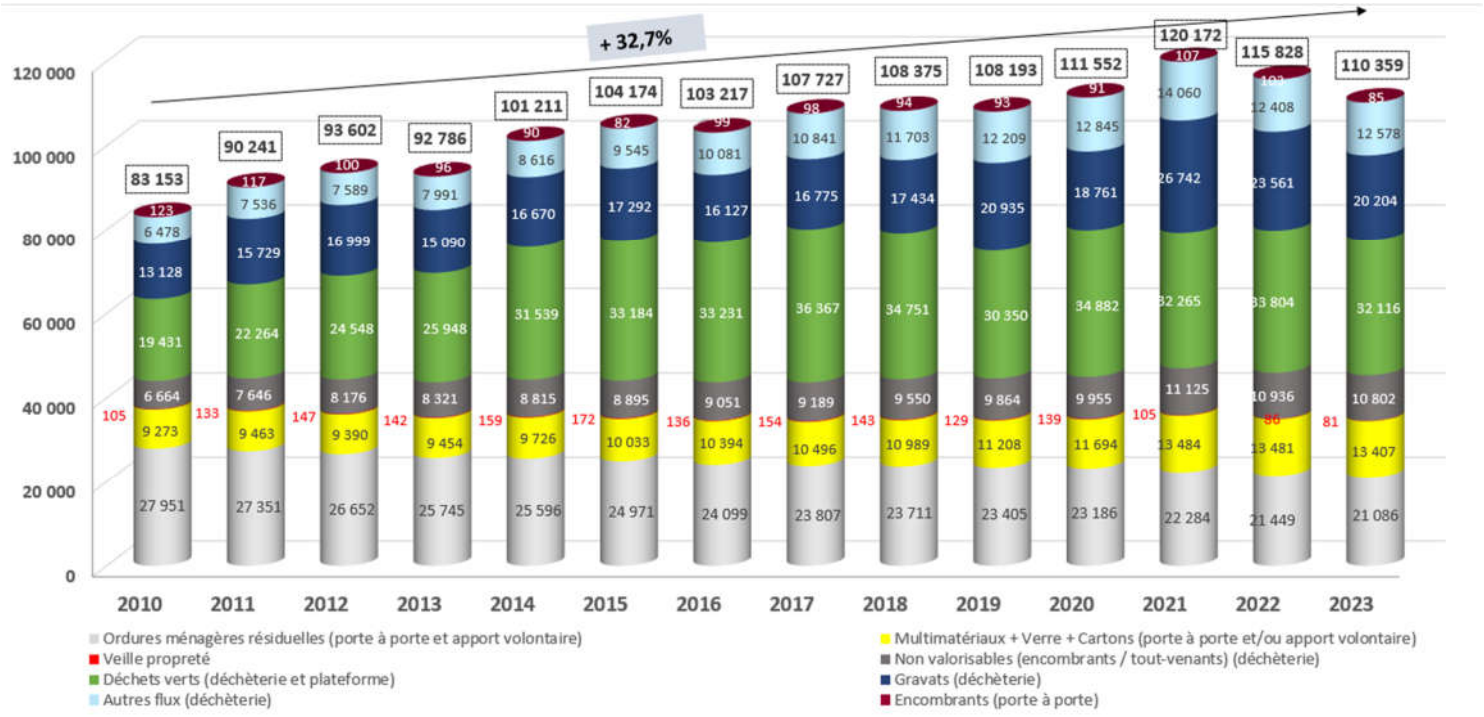

En 2023, **110 359 tonnes de déchets ont été collectées**, soit une diminution de 4,7 % par rapport à 2022.

C'est donc une 2ème année consécutive de baisse. Les tonnages de l'essentiel des flux diminuent et notamment les ordures ménagères qui diminuent constamment depuis 2010.

PRODUCTION D'UN FOYER MOYEN

En 2023, un foyer moyen* de l'Agglo a produit:

129 KG
de non valorisables
(encombrants / tout-venants)

Ces déchets ne sont ni triés, ni valorisés.

Il est important séparer en amont tout ce qui peut être orienter vers les filières de valorisation existantes pour permettre le recyclage des déchets.

Environ 30% du gisement pourrait être mieux trié !

80 KG
de verres

242 KG de gravats

76 KG
de multi-matériaux (papiers et emballages)

= 1 313 kg /an de déchets

384 KG de déchets verts

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas…

Le compostage, le paillage, ou encore le broyage permettent de limiter la quantité de déchets verts tout en améliorant la qualité du sol.

252KG
d'ordures ménagères

Le bac à ordures ménagères contient encore des déchets valorisables

Pour être recyclés, ces déchets doivent être bien triés!

150 KG d'autres déchets

En déchèterie, cela représente :

280 kg par foyer (hors déchets verts et gravats)

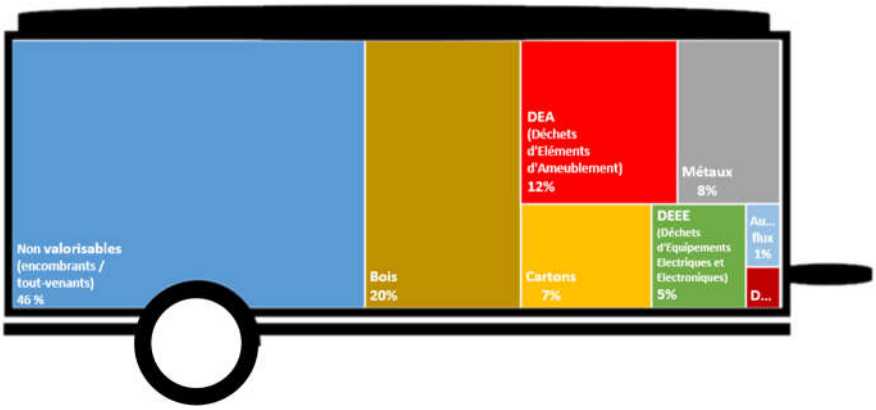

** Population DGF 2022 par rapport au nombre de personnes dans les ménages fiscaux en 2022*

Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :

0 €	36 €	40€	52 €	82 €	163€	255€	438 €

Sans tri, le coût de traitement des déchets serait plus élevé.

LEXIQUE

AV = Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc.

Biodéchets : ensemble des déchets biodégradables de jardin et des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, …).

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (les matières recyclables, comme les multi-matériaux et le verre, par exemple) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compost : amendement obtenu par le mélange fermenté de déchets organiques.

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales : regroupement de dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

Déchèterie : lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

DEA = Déchets d'Elément d'Ameublement : biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

DEEE = Déchets d'Equipements Electrique et Electronique : petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi, etc.

DIB = Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers mais non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères résiduelles.

DDS = Déchets Diffus Spécifiques : déchets dangereux des ménages, à savoir les déchets toxiques, inflammables, corrosifs , etc.

DV = Déchets Verts : il résultent de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages , etc.).

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains (c'est le cas des déchèteries, par exemple).

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

Lixiviats : liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

MM = Multi-matériaux : fraction composée de tous les emballages HORS verre (en plastique, en acier, en aluminium, cartonnettes et briques), des papiers et des Journaux Revues Magazines (JRM).

Non valorisables = Encombrants ou Tout Venants (TV) : en raison de leur volume et/ou de leur poids, ils ne peuvent pas être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères résiduelles et sont généralement dirigés vers les déchèteries.

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles : fraction de déchets restante après tri sélectif et dépôt en déchèterie (non recyclables) : restes alimentaires ne pouvant aller au compost, déchets d'hygiène et de nettoyage (masques, lingettes, etc.), vaisselle en verre et faïence, objets en plastique, etc.

PàP = Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à une habitation / un foyer ou à un groupe d'habitations / de foyers identifiables et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du lieu de production des déchets.

PAV = Point d'Apport Volontaire : point regroupant plusieurs conteneurs dont la collecte s'effectue en apport volontaire (à contrario de la collecte en porte-à-porte).

PET ou PETE = Polytéréphtalate d'éthylène : ce type de plastique est utilisé dans la conception de nombreux emballages alimentaires, notamment les bouteilles d'eau, boissons sucrées ou gazeuses, huile, vinaigre, barquettes alimentaires mais aussi les flacons de cosmétiques et de shampoings. Le PET peut être recyclé et réemployé.

PEHD ou HDPE = Polyéthylène Haute Densité : ce type de plastique est opaque, rigide et est plus résistant que le PET. Il sert à fabriquer des sacs plastiques, des bouteilles de lait, des flacons de produits d'entretien ou d'hygiène corporelle, des équipements sportifs ou médicaux mais aussi des poubelles et des tuyaux.

PTAC = Poids Total Autorisé en Charge en Charge : il s'agit du poids maximal que le véhicule peut afficher sur la balance, en l'occurrence sur les ponts bascules en déchèterie.

REP = Responsabilité Elargie du Producteur : elle est basée sur le principe « pollueur-payeur », c'est-à-dire les personnes morales responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

RS = Redevance Spéciale : il s'agit de la redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés à ceux des ménages. Par le service public.

TMB = Traitement ou Tri Mécano Biologique : l'objectif consiste à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles par imbrication d'opérations mécaniques (tri, par exemple) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).

UVE = Unité de Valorisation Energétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

VP = Veille Propreté : service spécifique de Cap Atlantique assurant la collecte des dépôts sauvages aux abords des points d'apports volontaires.

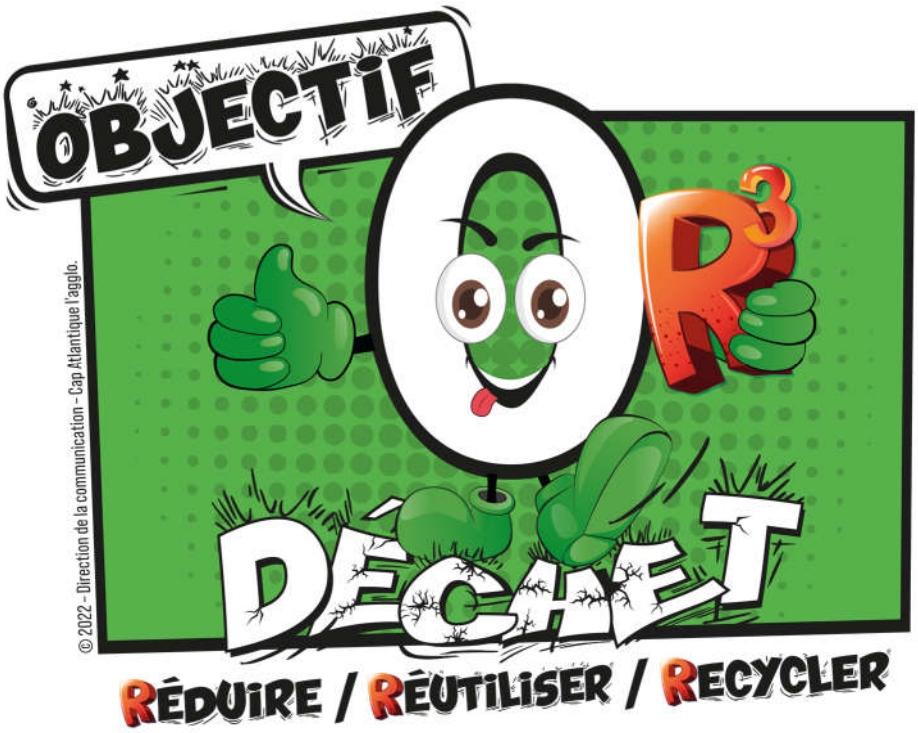

CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

3, avenue des Noëlles - BP 64
44503 La Baule Cedex
Tél : 02 51 75 06 80
cap-atlantique.fr

Adresse physique de la Direction Prévention et Gestion des Déchets
Rue de la Grée du Rocher
44410 Herbignac

Tél : 02 51 76 96 16 • accueil.herbignac@cap-atlantique.fr

Assérac I Batz-sur-Mer I Camoël I Férel I Guérande I Herbignac I La Baule-Escoublac I La Turballe I
Le Croisic I Le Pouliguen I Mesquer I Pénestin I Piriac-sur-Mer I Saint-Lyphard I Saint-Molf